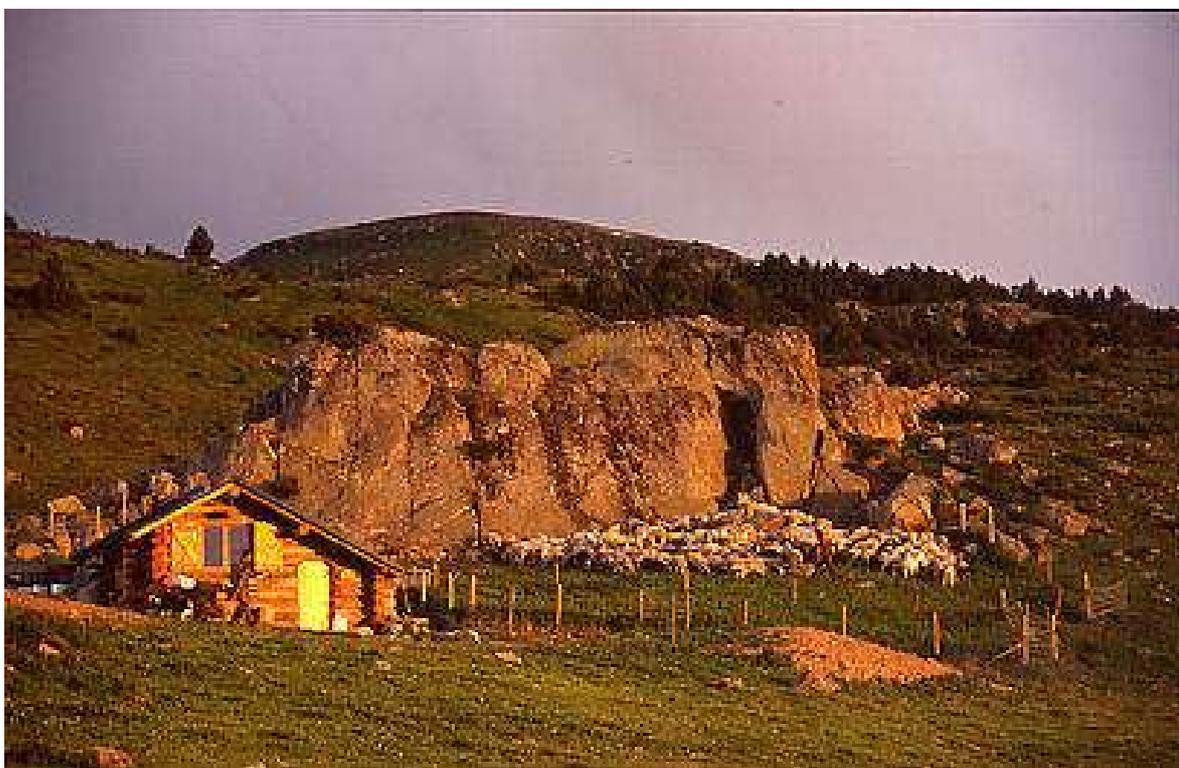


# Rapport d'activités des Techniciens Pastoraux Itinérants

## SAISON 2006



**Equipe des Techniciens Pastoraux Itinérants**

Equipe Technique Ours  
Impasse de la Chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09 – Courriel : [stgaudens@oncfs.gouv.fr](mailto:stgaudens@oncfs.gouv.fr)



# SOMMAIRE

Introduction.....	3
1 Présentation et organisation de l'équipe de Techniciens Pastoraux Itinérants.....	4
1.1 Composition de l'équipe .....	4
1.2 Missions des Techniciens Pastoraux Itinérants.....	5
1.3 Organisation et coordination de l'équipe.....	5
2 Localisations des interventions en 2006 .....	6
2.1 Bilan général à l'échelle du massif .....	6
2.2 Départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude .....	6
2.3 Département de la Haute-Garonne.....	8
2.4 Département des Hautes-Pyrénées.....	9
3 Analyse et bilan de la saison 2006.....	10
3.1 Proportions des différents types d'intervention .....	10
3.2 Bilan des héliportages et des portages par bâts.....	11
3.2.1 Historique de la mission et mise en œuvre générale.....	11
3.2.2 Déroulement de la mission en 2006.....	11
3.2.3 Bilan financier de la mission.....	13
3.3 Actions sur les ruchers .....	15
3.4 Le cheptel domestique.....	18
3.4.1 Bilan des prédatons en zone intermédiaire.....	18
3.4.2 Bilan des prédatons sur l'ensemble du massif.....	19
3.4.3 Liste des estives ayant bénéficié d'une intervention au cours de l'été.....	21
4 Sentiment sur les mesures d'accompagnement et leur application concrète.....	26
4.1 Etat des lieux du gardiennage .....	26
4.2 Propositions d'amélioration pour l'année 2007.....	26
Conclusion .....	27

## Introduction

Cette année 2006 fut marquée par la mise en application du programme de restauration de la population d'ours bruns dans les Pyrénées. L'annonce du lâcher de 4 ours femelles et un mâle dans les Pyrénées Centrales a provoqué une levée de boucliers de la part de la profession agricole, accompagnée, parfois, d'actions violentes. Le quatrième lâcher a eu lieu dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin et c'est dans un contexte difficile que l'équipe de Techniciens Pastoraux Itinérants a abordé la saison d'estive.

Le début du mois de juin a également été marqué par des retards dans les missions d'hélicoptage, ce qui n'a pas facilité les relations avec les éleveurs.

Pourtant, la saison 2006 a été riche en enseignements et les multiples compétences des techniciens ont pu être mises à contribution tout au long de l'année. Deux estives pilotes ont servi de test pour installer de grands parcs électrifiés, idée soulevée à la fin de la saison 2005. Le lâcher des 5 ours équipés d'émetteurs a étendu le travail de l'équipe à des actions ciblées sur des estives où la présence de l'ours était connue et suivie. Quant aux animaux non équipés d'émetteurs, ils ont mobilisé les techniciens principalement en Ariège.

C'est donc un bilan positif qui est détaillé dans le présent document, et ce, malgré les incertitudes du début de saison.

Il convient d'évoquer la composition et l'organisation de l'équipe avant de détailler la localisation des interventions réalisées au cours de l'été. Ensuite, le bilan des missions pourra être détaillé par grands thèmes afin de mieux appréhender le résultat concret du travail de terrain.

# 1 Présentation et organisation de l'équipe de Techniciens Pastoraux Itinérants

## 1.1 Composition de l'équipe

Depuis l'année 2000 les Techniciens Pastoraux Itinérants (TPI) sont employés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et rattachés à l'Equipe Technique Ours (ETO). Ils sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 4 à 6 mois. De 1996 à 2000, l'équipe de TPI était successivement rattachée à l'Association des Pâtres de l'Ariège et le GIE Faune Sauvage de France.

De 2000 à 2006, l'Association pour la Cohabitation Pastorale avait souhaité conserver la gestion d'un poste de TPI. 2006 est donc la première année où l'ensemble de l'équipe est directement rattachée à l'ETO.

L'ETO est dirigée par M. Pierre-Yves QUENETTE, la coordination de l'équipe de TPI a été assurée par M. Frédéric DECALUWE.

Observations : Depuis 2003, l'effectif des TPI était réduit à 5 personnes. L'année 2006 a été marquée par le renforcement de la population ursine dans les Pyrénées Centrales avec le lâcher de 5 ours (4 femelles et 1 mâle) capturés en Slovénie. Le budget alloué à l'équipe a augmenté en conséquence et 2 personnes supplémentaires ont pu être recrutées. De plus, 2 membres de l'équipe n'ont pas souhaité renouveler leur contrat, ce sont donc 4 personnes nouvelles qui intègrent l'ETO.

Le recrutement s'est fait au printemps 2006. Une première sélection sur CV a permis de retenir les personnes ayant une expérience significative en estive, notamment en zone de grands prédateurs. Plusieurs techniciens pastoraux pré-retenus avaient une expérience en zone à loups dans les Alpes ou à l'étranger.

Un entretien dans les bureaux de l'ETO, suivi d'un test avec un chien de conduite sur un petit lot de brebis, a révélé le professionnalisme des personnes recrutées.

Liste des personnes composant l'équipe :

**BALTHASAR Christian** : contrat de 6 mois, du 01/05/2006 au 31/10/2006 –déjà présent en 2005

**CROUZET Gérald** : contrat de 5 mois, du 01/06/2006 au 31/10/2006 – déjà présent en 2005

**DAMON Gildas** : contrat de 5 mois, du 01/06/2006 au 31/10/2006

**HENRIQUES Frédéric** : contrat de 5 mois, du 01/06/2006 au 31/10/2006

**MARIDET Alain** : contrat de 5 mois, du 01/06/2006 au 31/10/2006

**ROLLAND Gérard** : contrat de 6 mois, du 01/05/2006 au 31/10/2006 – déjà présent en 2005

**THEBAULT Elise** : contrat de 4 mois, du 01/07/2006 au 31/10/2006

Ainsi, l'équipe a été renouvelée à plus de 50 % et la formation des nouveaux membres vient s'ajouter au programme de restauration de la population d'ours bruns.

## **1.2 Missions des Techniciens Pastoraux Itinérants**

### **➤ Information et sensibilisation**

Lors de ses contacts avec les éleveurs ou les bergers, le TPI peut apporter des informations techniques liées au pastoralisme et notamment l'intérêt d'un gardiennage permanent ou les avantages d'un regroupement nocturne. Mais il peut aussi informer sur la biologie de l'ours, son comportement ou encore la marche à suivre en cas de prédation suspecte. Enfin, l'année 2006 a eu ceci de particulier que 5 ours ont été relâchés et équipés de colliers émetteurs. Les TPI étaient donc en mesure de donner une localisation précise des ours équipés et d'aller sur les estives concernées.

### **➤ Appui technique**

Les TPI ont également pour rôle d'aider les bergers sur des estives avec présence d'ours. Cette aide peut se traduire par un appui pour monter un parc ou pour le regroupement nocturne. Le besoin de regrouper le troupeau sur une couche naturelle ou dans un parc délimité peut se faire ressentir en cas de présence d'un ours à proximité d'une estive. De plus, les troupeaux n'ayant pas eu l'habitude d'être conduits jusqu'à la couche provoquent une surcharge de travail et l'appui des TPI est appréciable.

La surveillance nocturne des troupeaux permet à la fois de protéger les brebis en les gardant en un seul lot et de vérifier l'efficacité des moyens de protection mis en place. Par exemple dans le cas de la mise en place d'un chien de protection, le TPI peut observer l'adaptation du chien, corriger certains défauts et vérifier la réaction du chien en cas d'arrivée d'un élément perturbateur. Ces informations peuvent ensuite être relayées auprès des animateurs chiens de protection.

### **➤ Protection des ruches**

Les ruches peuvent être attaquées par un ours si elles ne sont pas protégées. La compétence des TPI peut alors s'appliquer aux ruchers en installant des clôtures et ainsi limiter les dommages. Les apiculteurs victimes d'une attaque sont contactés par les TPI pour convenir des moyens à mettre en œuvre.

### **➤ Hélicoptages, portages par bât et relations avec les DDAF**

Les estives classées en zone à ours peuvent bénéficier d'un hélicoptage ou d'un portage par bât pour monter les affaires essentielles au berger (nourriture, gaz ...). La préparation de ces opérations se fait au mois de mai. La DDAF 65 centralise les demandes d'hélicoptage pour le département des Hautes-Pyrénées et les transmet aux TPI pour la mise en œuvre et la logistique. Les éleveurs des autres départements contactent directement l'ETO pour organiser leurs rotations.

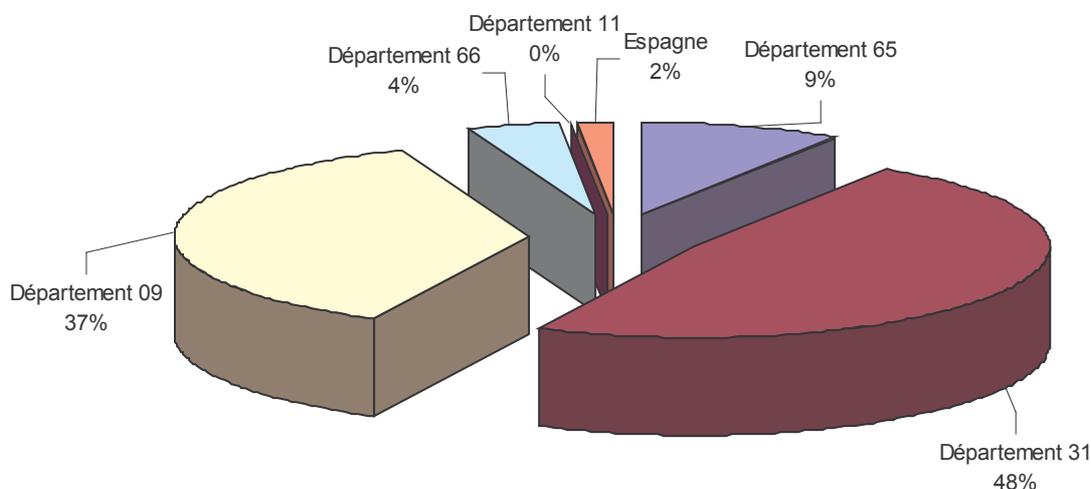
Les TPI peuvent également mettre en relation les éleveurs et les DDAF du massif pour financer toutes les autres mesures d'accompagnement (cf. annexe I, page 29).

## **1.3 Organisation et coordination de l'équipe.**

La coordination de l'équipe au cours de l'année 2006 a été réalisée par Frédéric DECALUWE. Plutôt que d'attribuer un secteur à chaque TPI, il a été convenu que chaque membre de l'équipe devait être capable de se rendre sur n'importe quelle estive du massif. Ainsi, les TPI déjà présents en 2005 ont pu expliquer le fonctionnement des estives connues en fonctionnant en binôme au début de la saison. Cette méthode permet d'avoir une équipe fonctionnelle et surtout de pouvoir répondre à toutes les demandes, même en l'absence de certains TPI.

## 2 Localisations des interventions en 2006

### 2.1 Bilan général à l'échelle du massif



**Figure n° 1 : Répartition des interventions par département**

Une première analyse des données à l'échelle du massif montre que les TPI ont passé une majeure partie de leur temps de travail sur le département de la Haute-Garonne, puis sur le département de l'Ariège. Cette répartition s'explique par les niveaux de prédation sur ces 2 départements.

En effet, l'Est du département de l'Ariège fait partie intégrante du noyau oriental de la population d'ours dans les Pyrénées. L'Ouest du département, ainsi que la partie montagnarde de la Haute-Garonne forment le noyau central.

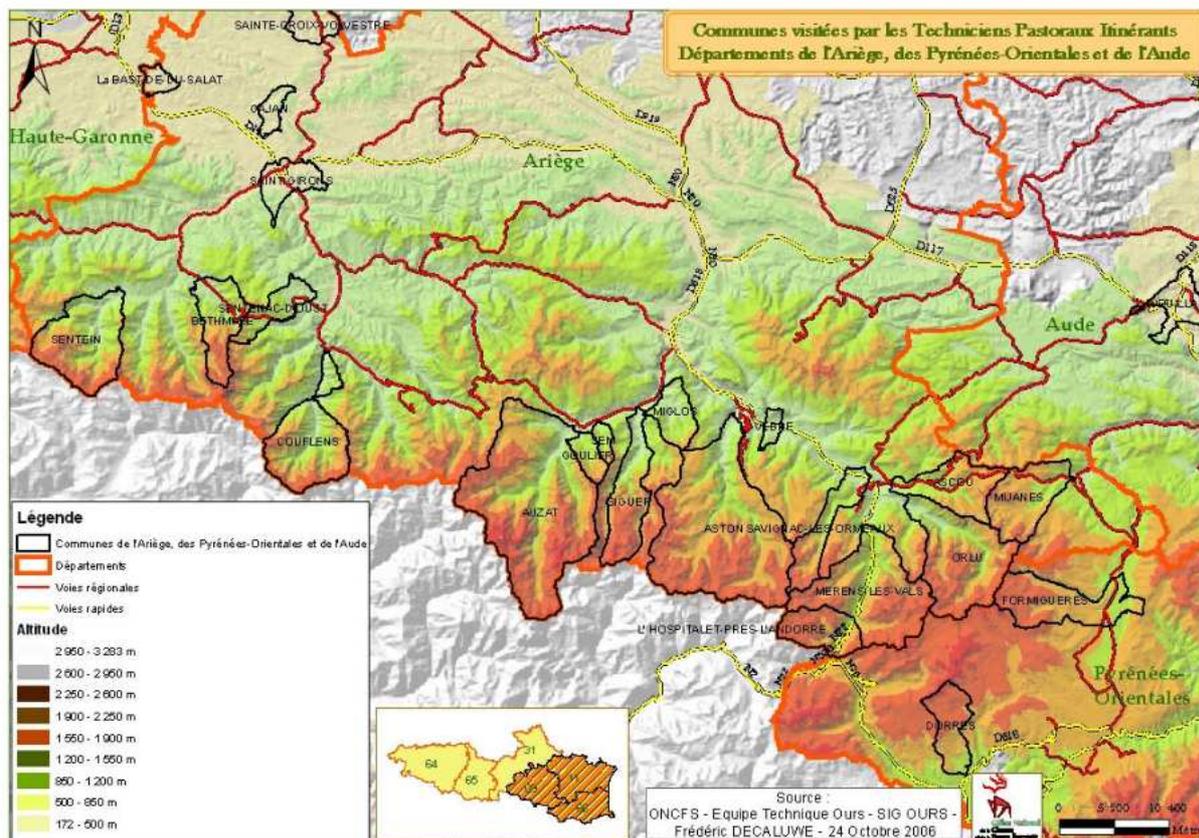
Le département des Hautes-Pyrénées a également subi des attaques, notamment sur le massif du Pibeste-Estibète mais les méthodes de gardiennage n'ont pas permis une intervention efficace des TPI. Les troupeaux sont dispersés en petits lots sans gardiennage et seule l'estive de la commune d'Arrens-Marsous a fait l'objet d'une demande d'aide particulière.

Enfin, les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont en bout de chaîne et moins concernés par les attaques d'ours.

A noter l'absence du département des Pyrénées-Atlantiques sur la figure n° 1 car ce département fait l'objet d'une gestion différente, avec l'intervention de l'Institut Patrimonial du Haut Béarn. Des appuis ponctuels en Espagne ont également eu lieu pour aider un éleveur français.

### 2.2 Départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

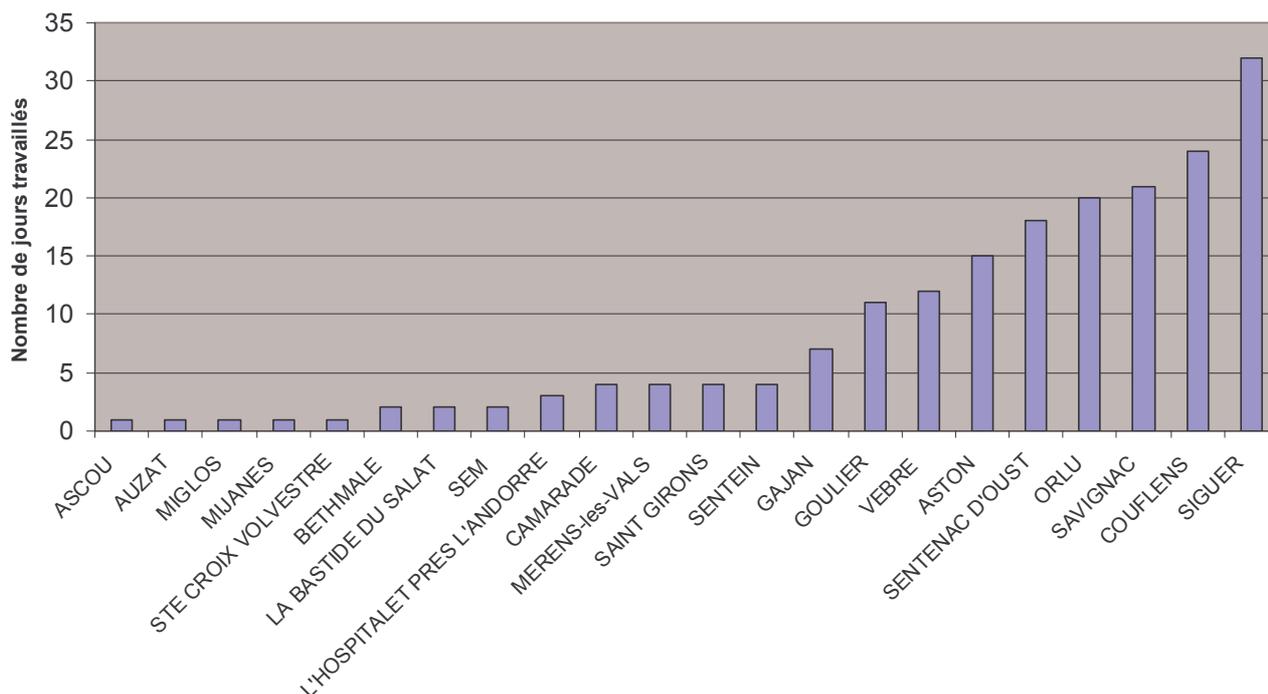
L'action des TPI sur l'Est du massif est presque exclusivement limitée à l'Ariège. Ce département a fait l'objet de moins de visites que les années précédentes pour plusieurs raisons : il existe une pression de la part des opposants à la réintroduction des ours qui rend les conditions de travail parfois difficiles. De plus, l'estive de Pouilh a connu moins de prédatons que d'habitude, ce qui a entraîné moins d'interventions.



**Carte n° 1 : Communes visitées dans les départements 09, 66 et 11**

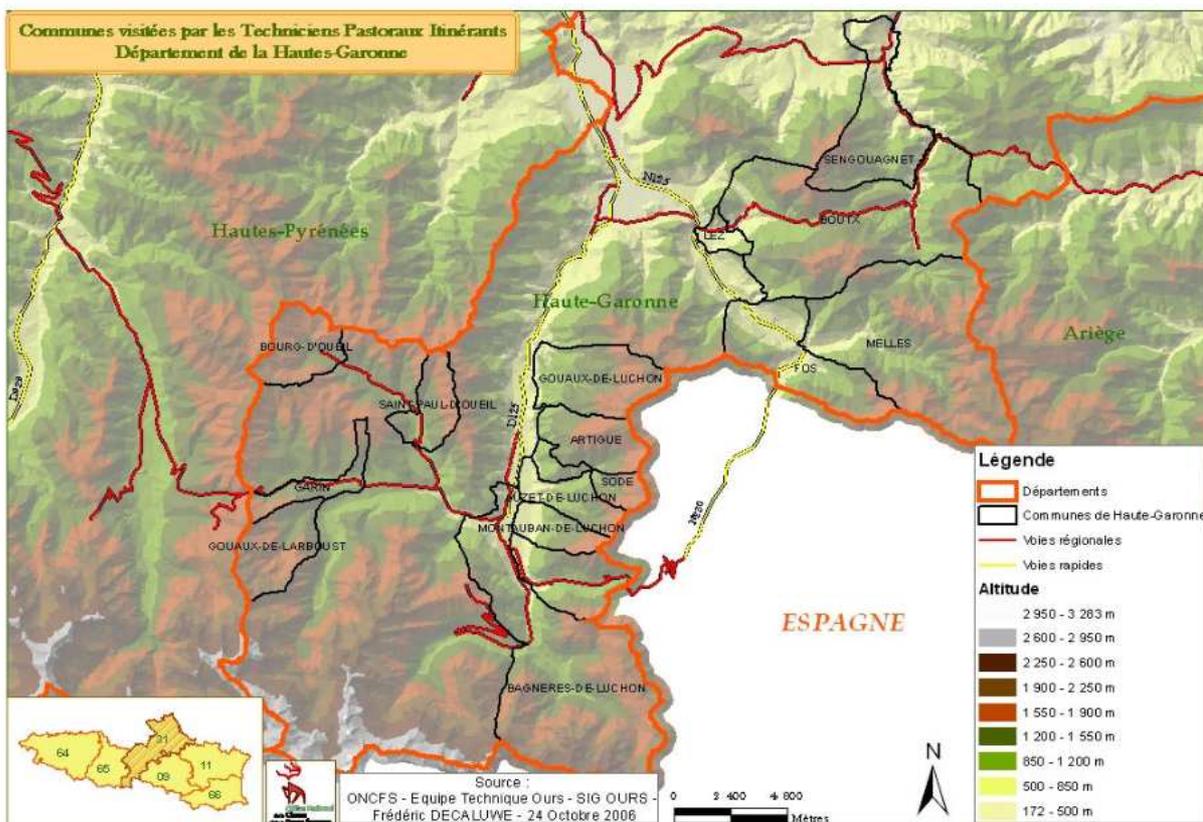
La répartition spatiale des communes visitées s'explique facilement : l'Est de l'Ariège connaît des prédatons régulières, jusqu'à l'estive de Formiguères dans les Pyrénées-Orientales. Des ours prospectent également l'Ouest du département (Caramelles, Pyros, des subadultes ou adultes), ainsi que le versant espagnol.

Une intervention ponctuelle a eu lieu dans l'Aude pour les chiens de protection, de la télémétrie a été effectuée sur l'Ouest du piémont ariégeois lors des déplacements de Balou et Sarousse et une formation pour les chiens de conduite organisée à la Bastide du Salat en Ariège.



**Figure n° 2 : Nombre de jours travaillés par commune, en Ariège**

## 2.3 Département de la Haute-Garonne



Carte n° 2 : Communes visitées dans le département 31

Les interventions en Haute-Garonne s'expliquent principalement par la présence des ours équipés d'émetteurs et relâchés au printemps 2006.

L'ours Hvala, lâchée sur la commune d'Arbas, prospecte les communes de Boutx, Melles, Fos en Haute-Garonne, Sentein en Ariège et Canejan en Espagne. Elle est à l'origine de plusieurs prédatons et sa présence quasi-permanente sur Melles a nécessité une présence quotidienne des TPI. La vallée de Luchon était prospectée par Palouma avant sa mort mais elle n'a commis aucune attaque. Plusieurs visites ont été réalisées en préventif pour informer les bergers et les éleveurs.

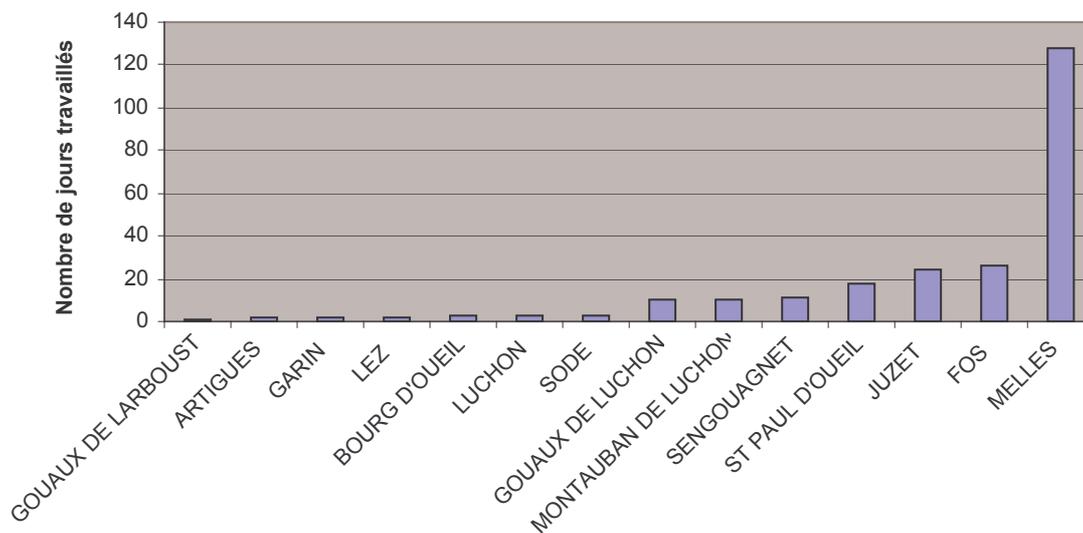
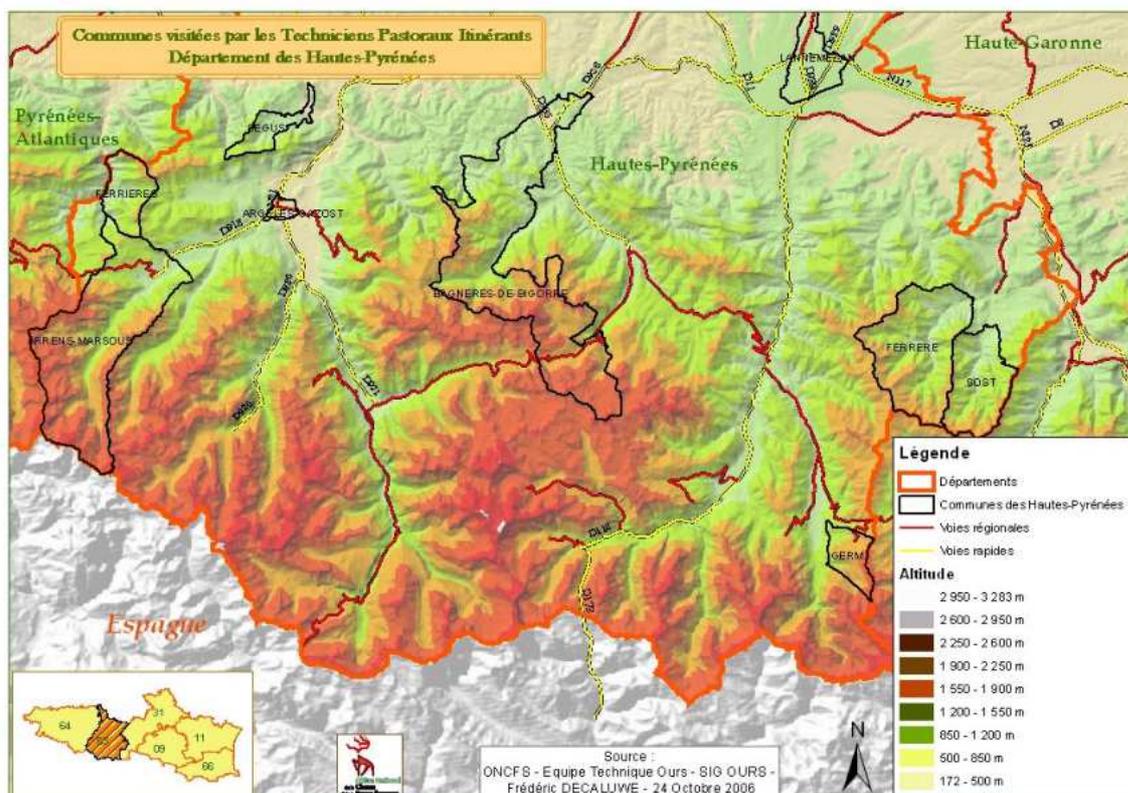


Figure n° 3 : Nombre de jours travaillés par commune, en Haute-Garonne

La figure n° 3, page 8, montre bien qu'un effort très important a été fait pour être présent sur l'estive de Melles, où il y a eu le plus d'attaques en Haute-Garonne. En effet, 128 jours de travail ont été alloués à cette commune.

## 2.4 Département des Hautes-Pyrénées



Carte n° 3 : Communes visitées dans le département 65

Le département des Hautes-Pyrénées a fait l'objet de peu d'interventions techniques. La commune de Ferrère avec l'estive du Pin a mobilisé des TPI pour le montage de 2 grands parcs électrifiés et la commune d'Arrens – Marsous a été concernée par des attaques d'ours. L'éleveur a souhaité mettre en place un gardiennage et les TPI ont effectué quelques visites et descendu le troupeau. Les autres communes ont fait l'objet de réunions ou de diagnostics pastoraux.

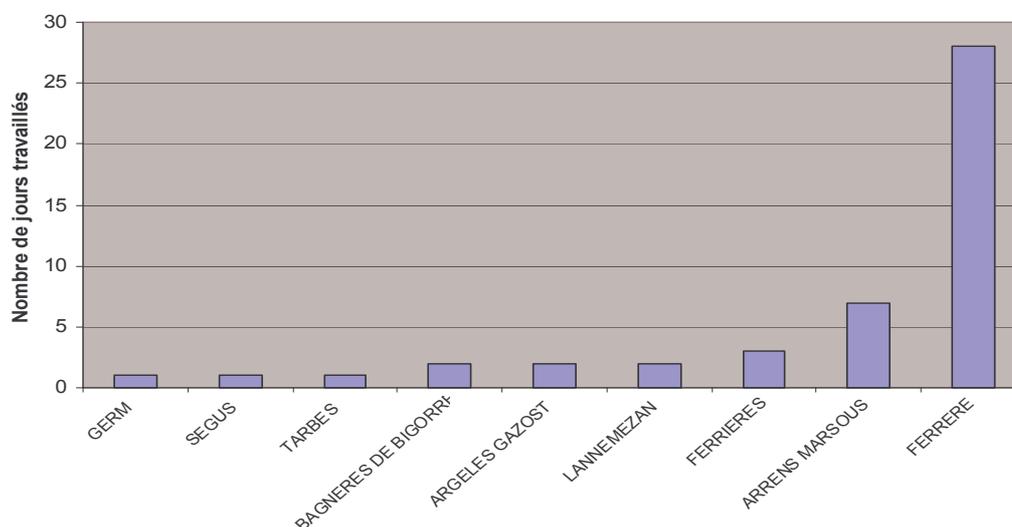
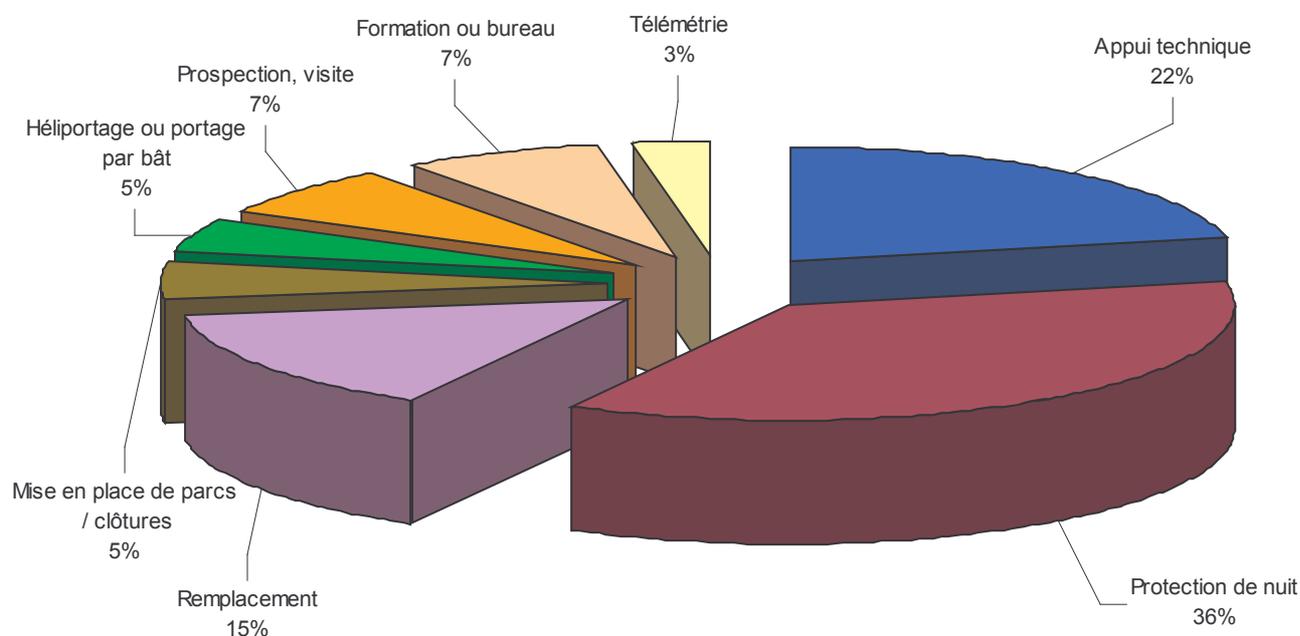


Figure n° 4 : Nombre de jours travaillés par commune, en Hautes-Pyrénées

### 3 Analyse et bilan de la saison 2006

#### 3.1 Proportions des différents types d'intervention



**Figure n° 5 : Proportion des différents types d'intervention**

La figure n°5 montre la proportion des différents types d'intervention réalisés par les TPI. Les appuis techniques concernent principalement la recherche de brebis disparues et l'aide à la descente d'estive, avec plus de 20 % de l'activité. La mission première de l'équipe est bien soulignée puisque 36 % du temps de travail est consacré à la protection de nuit. Par contre les remplacements constituent une part non négligeable de l'activité, or ce n'est pas une mission première de l'équipe de TPI. Il s'avère donc nécessaire de recentrer les objectifs pour limiter l'investissement sur ce secteur. Il nous semble que ce service doit être géré préférentiellement par la profession agricole.

De plus, la mise en place de clôtures a été réalisée sur les estives du Pin et de Siguer et autour de plusieurs ruchers en Ariège. Les héliportages et les portages par bât mobilisent l'équipe principalement en début de saison et quelque peu en fin de saison. Les prospections et les visites ont été moins nombreuses que prévues car les TPI ont été fortement mobilisés sur certains secteurs victimes de prédatons. Toutefois, de nouveaux contacts ont été établis en Hautes-Pyrénées et les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne ont pu être visités régulièrement au cours de la saison.

Enfin, les TPI ont participé au suivi télémétrique de Sarousse et de Balou en Ariège pour soulager l'équipe de suivi de l'ETO.

## 3.2 Bilan des héliportages et des portages par bâts

### 3.2.1 Historique de la mission et mise en œuvre générale

Les premières missions d'héliportages et de portages par bâts ont été mises en place dès 1984, date de l'élaboration du plan ours. Il s'agit du transport de charges de première nécessité (clôtures mobiles, bois, sel, gaz) et de provisions alimentaires indispensables pour les bergers ou éleveurs gardiens.

Depuis 1999, ce sont les Techniciens Pastoraux Itinérants, avec la collaboration de la secrétaire de l'ETO, qui effectuent l'envoi des demandes d'héliportage ou portage par bât à tous les bénéficiaires potentiels de la zone ours. (Sauf dans le 65, géré par la DDAF et la zone IPHB du 64)

L'ensemble des demandes sont centralisées par les TPI et l'ETO, puis un planning est réalisé en partenariat avec la société d'héliportage. Les critères d'éligibilité sont importants pour pouvoir bénéficier de cette aide (cf. annexe II, page 31). :

- Présence d'un gardiennage permanent sur l'estive.
- Transport de charges de premières nécessités.
- Etre situé dans la zone à ours établie par l'ETO et ne pas être accessible par un véhicule.

La réalisation de chaque mission nécessite une bonne organisation pour éviter les pertes de temps. C'est un Technicien Pastoral Itinérant qui est chargé du contrôle de chaque mission et d'assurer la bonne coordination de l'ensemble de celles-ci (l'heure des rendez-vous, préparation des charges, précision des lieux de poses et de déposes des charges).

### 3.2.2 Déroulement de la mission en 2006

#### ➤ Les prestataires de service

- Prestataire Héliportage :  
HELICOPTERES DE FRANCE  
Agence Pyrénées  
10, route du Lac  
65400 PRECHAC  
Tél. : 05.62.97.50.12
- Prestataires portages par bâts :  
GRAND Daniel  
31440 MELLES  
Tél. : 05.61.94.38.40  
  
LECOUTOUR Daniel  
09800 ANTRAS  
Tél. : 05.61.96.10.00  
  
SALLANTIN Jacques  
EARL Mas Franc  
66760 ENVEITG  
Tél. : 04.68.04.88.21  
  
MAGDINIER Bruno  
Vagabond d'Ane - Rieutort  
66210 PUYVALADOR  
Tél. : 04.68.04.41.22

➤ Coût total des prestations héliportages et portages par bâts sur la zone à ours

Les missions d'héliportage concernent 4 départements du massif (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées Orientales) et représentent 32 missions pour un total de 60 rotations. Le tonnage total est estimé à 50 tonnes et le coût de la mission aux alentours de 29 000 € pour les héliportages en zone à ours.

Les missions de portages par bâts sont au nombre de 7, effectuées par 4 prestataires de service. Les départements concernés sont la Haute-Garonne, Les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques. Le total des missions s'élève à environ 5 500 €.



Héliportage à Aulon. Source : G.ROLLAND

### 3.2.3 Bilan financier de la mission

Cette année du retard a été accumulé dans la programmation des premières missions prévues fin mai / début juin. Cela est dû à des raisons administratives concernant, entre autre, la mise en concurrence des sociétés d'héliportages.

Concrètement, des responsables d'estives ont dû reporter de quelques jours la date de leur héliportage et l'estive de Montaigu a même dû retarder d'une semaine la montée en estive de son berger et du troupeau.

Pour éviter ces problèmes, il faut impérativement que les services de l'Etat préparent la mise en concurrence des sociétés d'héliportage dès le début du printemps 2007 pour que les TPI chargés de la programmation de ces missions soient opérationnels début mai.

#### ➤ Bilan héliportage :

Le fonctionnement des années passées a été conservé. Les conditions météorologiques ont été favorables, ce qui a permis de satisfaire à temps toutes les demandes, hormis le retard des premières missions évoqué ci-dessus.

Le nombre de portages est à peu près identique à 2005 puisque les TPI ont effectué 32 missions réalisées en 20h de vol, dont voici le détail :

- Hautes-Pyrénées : 19 missions
- Haute-Garonne : 7 missions
- Ariège : 5 missions
- Pyrénées-Orientales : 1 mission.
- Soit un total d'environ 29 000 €

#### ➤ Bilan portage par bât :

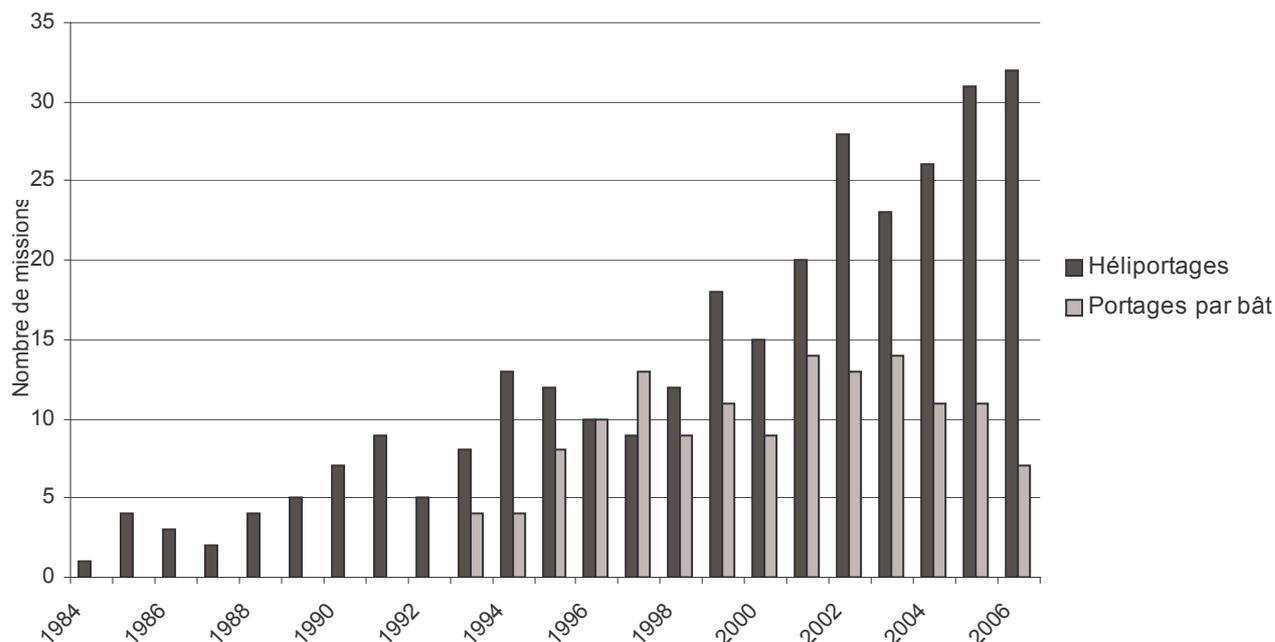
Les missions de portage par bât sont en diminution, seulement 7 missions ont été réalisées cette année par 4 prestataires de services.

- Pyrénées-Orientales : 3 missions
- Ariège : 2 missions
- Haute-Garonne : 1 mission.
- Hautes-Pyrénées : 1 mission.
- Coût total des missions 5 500 €

La diminution du nombre de portages par bât est due aux faits suivants :

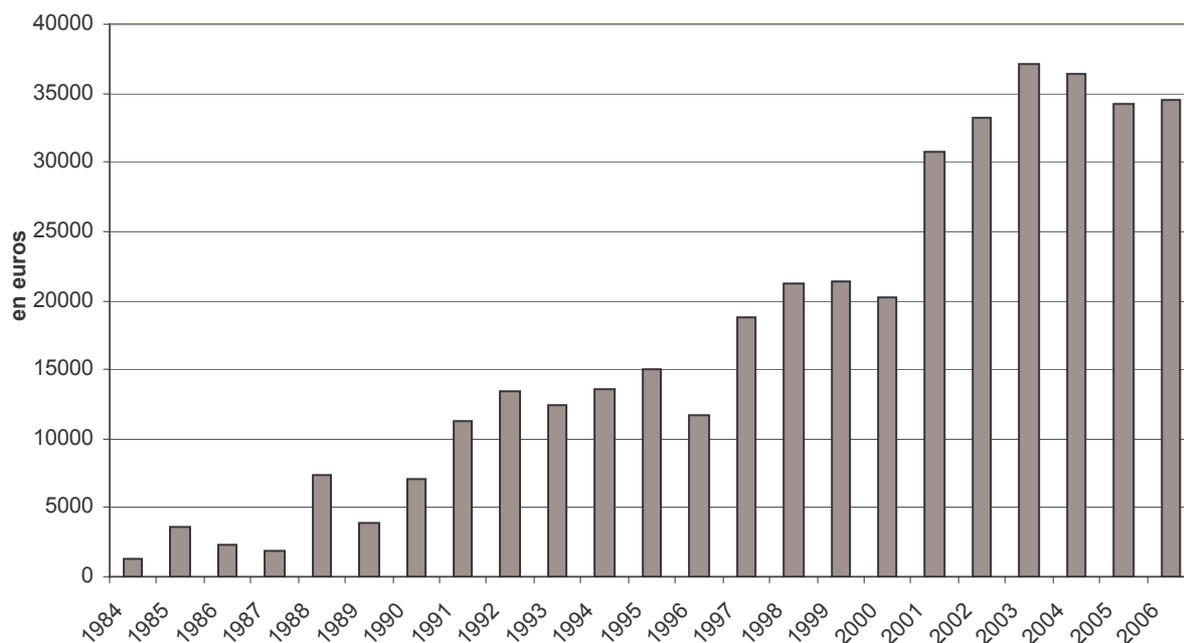
- Manque de prestataires de service dans les Hautes-Pyrénées.
- Pression des opposants à la réintroduction des ours
- Action de la fédération pastorale de l'Ariège qui programme depuis 2005 également des portages par bâts, en plus des héliportages existants.

Le détail des missions effectuées pour l'héliportage est disponible en annexe III, page 32. La liste des portages par bâts apparaît en annexe IV, page 37.



**Figure n° 6 : Nombre de missions d'héliportages et de portages par bât – de 1984 à 2006**

L'évolution du nombre d'héliportages sur les 22 dernières années est positive alors que le nombre de portages par bât semble régresser après avoir atteint un maximum dans les années 2001 et 2003.



**Figure n° 7 : Evolution des montants financiers liés à l'opération entre 1984 et 2006 (Héliportages + portages par bât)**

Les montants financiers accordés à ce type d'opération sont importants mais contenus par une organisation stricte et une facturation à la minute de vol. Le volume financier a augmenté progressivement et semble avoir atteint un palier moyen depuis les années 2002 et 2003.

### 3.3 Actions sur les ruchers

Les interventions sur les ruchers sont limitées et souvent entraînées par une attaque. Il est intéressant de commencer par comparer le niveau de dommages de cette année avec les années précédentes.

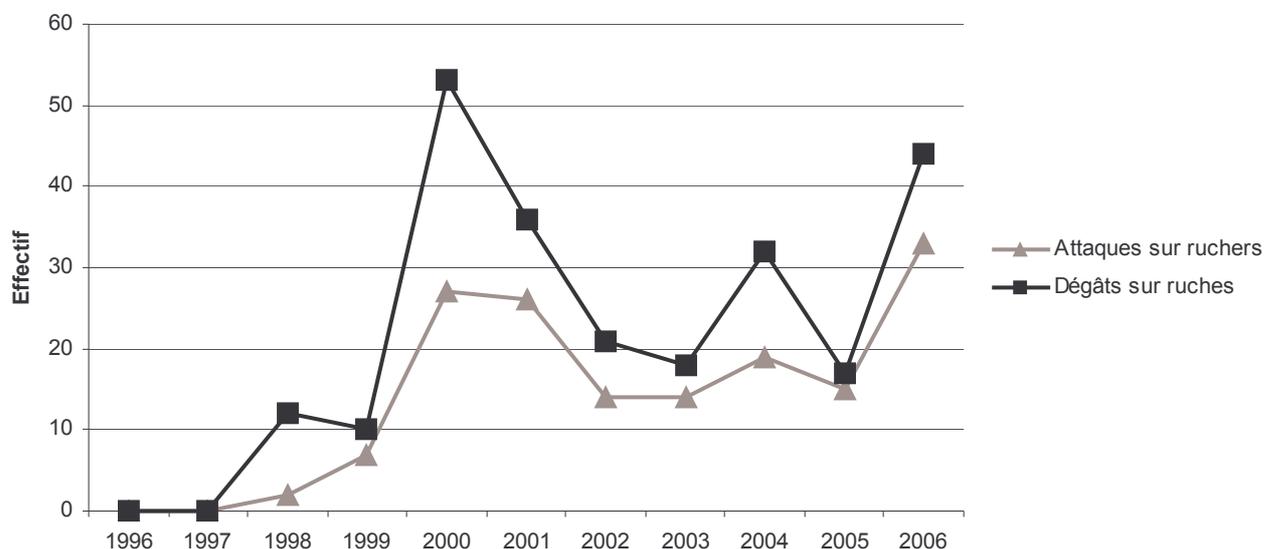


Figure n° 8 : Prédations sur les ruchers depuis 1996

On constate que le nombre d'attaques sur les ruchers en 2006 est le maximum atteint ces dernières années mais le nombre de ruches prédatées (nombre de dégâts) est inférieur à 2003. Le niveau de prédation est donc relativement élevé cette année, mais il convient d'attendre l'évolution dans les années à venir pour confirmer une tendance à la hausse.

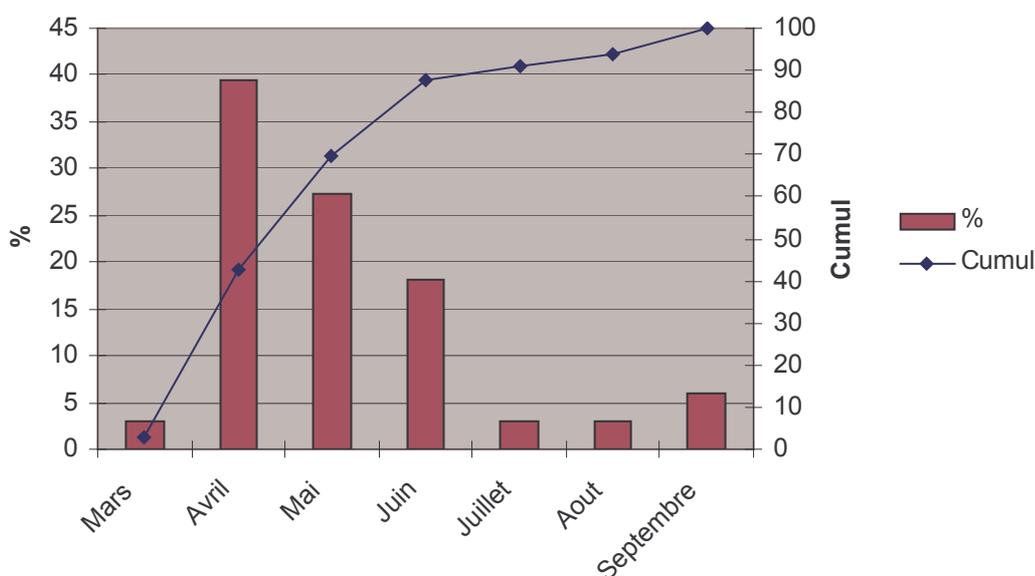
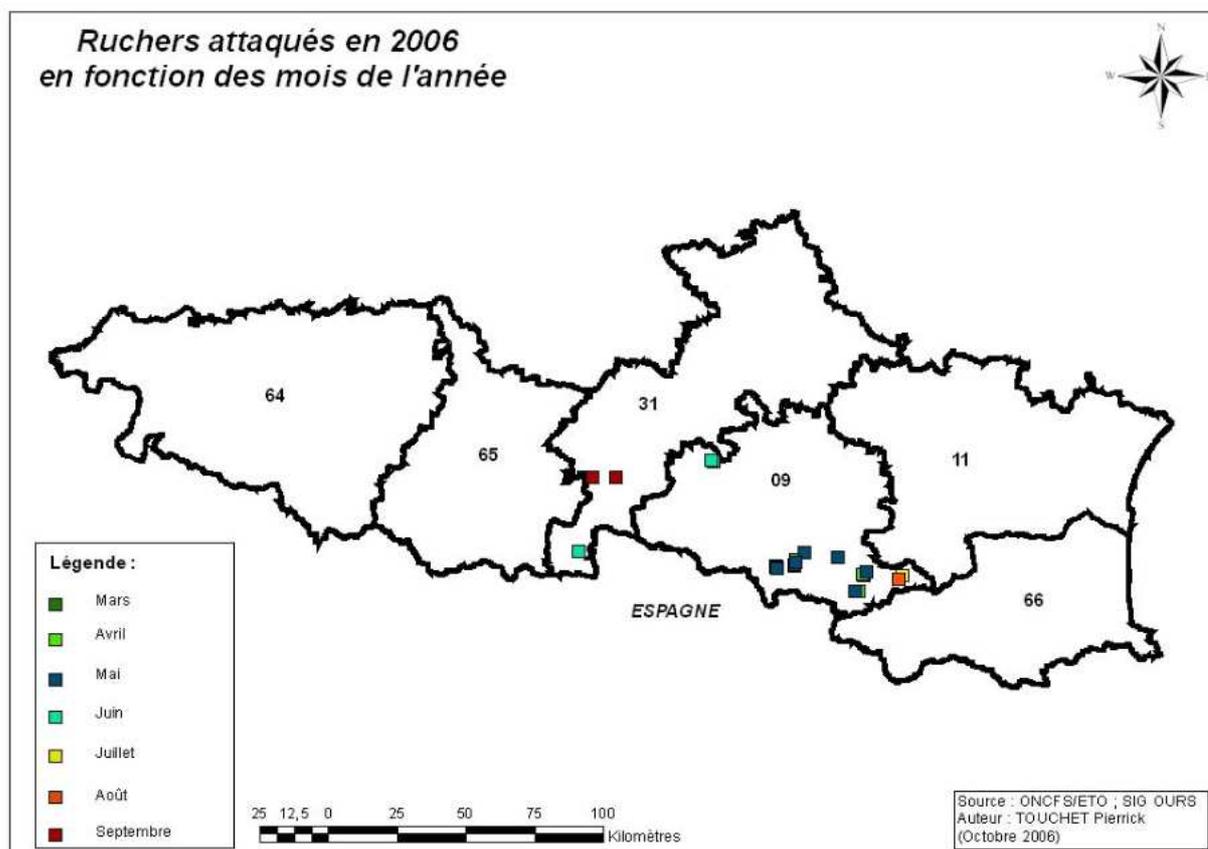


Figure n° 9 : Répartition mensuelle des attaques d'ours bruns sur ruchers en 2006

La figure n° 9 montre clairement que la majorité des attaques ont lieu en début de saison puisque le mois d'avril représente 40 % des attaques et on atteint près de 90 % à la fin du mois de juin.



**Carte n° 4 : Localisation des ruchers attaqués en 2006**

Le département de l'Ariège est particulièrement touché par les attaques sur ruchers en début de saison. Les autres attaques ont eu lieu sur le département de la Haute-Garonne, mais en nombre beaucoup moins important et principalement en fin de saison.

#### **Ariège :**

Il y a eu en début de saison des dégâts sur ruches, essentiellement en Haute-Ariège : 25 ruches et 5 ruchettes ont été indemnisées. Ces dégâts concernent 13 apiculteurs amateurs possédant quelques ruches non protégées. Suite à ces problèmes, 4 des ces apiculteurs ont contacté les TPI pour des conseils sur le type de matériel à acheter et demandé un appui technique pour la pose de leur clôture. Les TPI ont ainsi installé 2 clôtures sur la commune de Siguer et une autre à Artières sur la commune de Vicdessos.

Par ailleurs, toujours en Ariège, dans le Volvestre, il y a eu 6 ruches et 15 nucléides indemnisés, suite au passage de l'ours Balou dans ce secteur.

Cette année ce sont 33 ruchers qui ont été protégés de clôtures électriques et 8 nouvelles demandes de clôtures ont été accordées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.



Rucher protégé à Siguer. Source : G.ROLLAND

### Haute-Garonne :

Suite aux lâchers d'ours, un apiculteur professionnel de l'Ariège qui transhume un rucher sur la commune de Melles a installé par précaution une clôture électrique.

Un autre apiculteur professionnel situé dans le Luchonnais qui possède 4 ruchers a souhaité une visite pour des conseils techniques sur le choix du matériel à acheter. Malheureusement il n'a pas donné suite.

Pour l'instant, il y a eu très peu de dégâts en Haute-Garonne, malgré la présence d'au moins 3 ours.

Nous constatons un premier dégât sur ruche à Luchon, en début de saison. Puis Balou a provoqué plusieurs dégâts : un sur Luchon, un autre sur 4 ruches à Sauveterre et un dernier sur une ruche à Aspet.

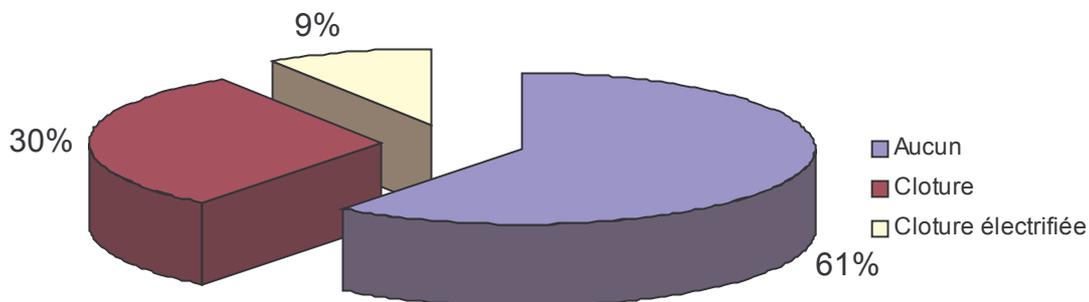
Pour l'avenir, il va falloir développer l'information auprès des apiculteurs pour que les ruchers situés sur les communes où il y a eu présence de l'ours soient protégés car actuellement les mesures de protection sont inexistantes.

### Hautes-Pyrénées :

La DDAF 65, qui s'occupe de l'ensemble des mesures de protection du département, ne nous a pas encore communiqué le compte rendu de celles-ci.

Concernant les ruchers nous disposons des renseignements suivants :

En 2006, 5 apiculteurs ont contacté la DDAF et acheté du matériel de clôtures électriques pour une somme de 4951,47€. Il n'y a pas de dégât sur ruche cette année dans le département.



**Figure n° 10 : pourcentage de ruchers attaqués en fonction des moyens de protection**

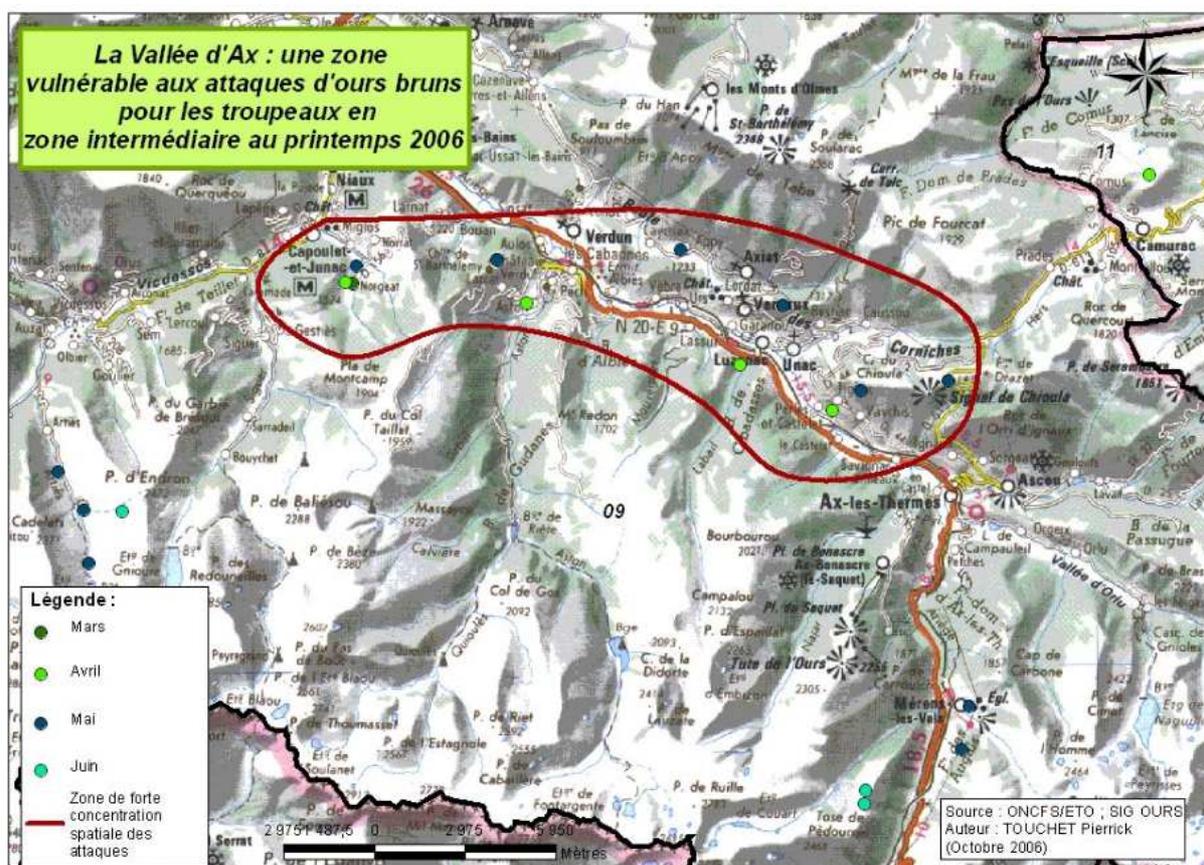
La figure n° 10 ci-dessus montre que la grande majorité des ruchers attaqués ne sont pas protégés, que presque 1/3 des ruchers attaqués sont protégés mais de manière peu efficace et que, enfin, 9 % des attaques ont lieu sur des ruchers protégés par des clôtures électriques. Il est important de connaître la proportion des ruchers protégés par rapport à l'ensemble des ruchers présents en zone à ours pour conclure quant à l'efficacité des moyens de protection. Ces moyens de protection sont à mettre en place dès la fin du mois de mars puisque le printemps est la saison la plus concernée par les attaques.

## 3.4 Le cheptel domestique

### 3.4.1 Bilan des prédateurs en zone intermédiaire.

Seules les vallées d'Ax-les-Thermes et du Vicdessos sont touchées par des attaques d'ours en zone intermédiaire, à la sortie de l'hibernation. L'équipe de TPI n'est pas encore en place aux mois de mars et avril, ce qui empêche leur intervention. De plus, avant la montée en estive l'intervention est délicate car les troupeaux ne sont pas encore gardés et dispersés en plusieurs lots.

Il est important de souligner que les TPI n'interviennent que sur demande des éleveurs, bergers ou apiculteurs. Il faut également remarquer que le travail des TPI n'est efficace qu'à condition d'avoir l'autorisation de mener le troupeau et de le rassembler le soir, pour une protection optimale.



Carte n° 5 : Attaques sur les zones intermédiaires au printemps 2006

La présence de l'ours Boutxy en fond de vallée a soulevé un vent de protestation important au printemps. Suite à plusieurs prédateurs commises près de bâtiments agricoles et de maisons, il a été demandé qu'un effarouchement soit mis en place. Le service départemental de l'ONCFS de l'Ariège a été chargé de cette mission mais aucun contact avec l'animal n'a pu être établi. Rappelons que l'ours Boutxy n'est pas équipé d'émetteur.

### 3.4.2 Bilan des prédatons sur l'ensemble du massif

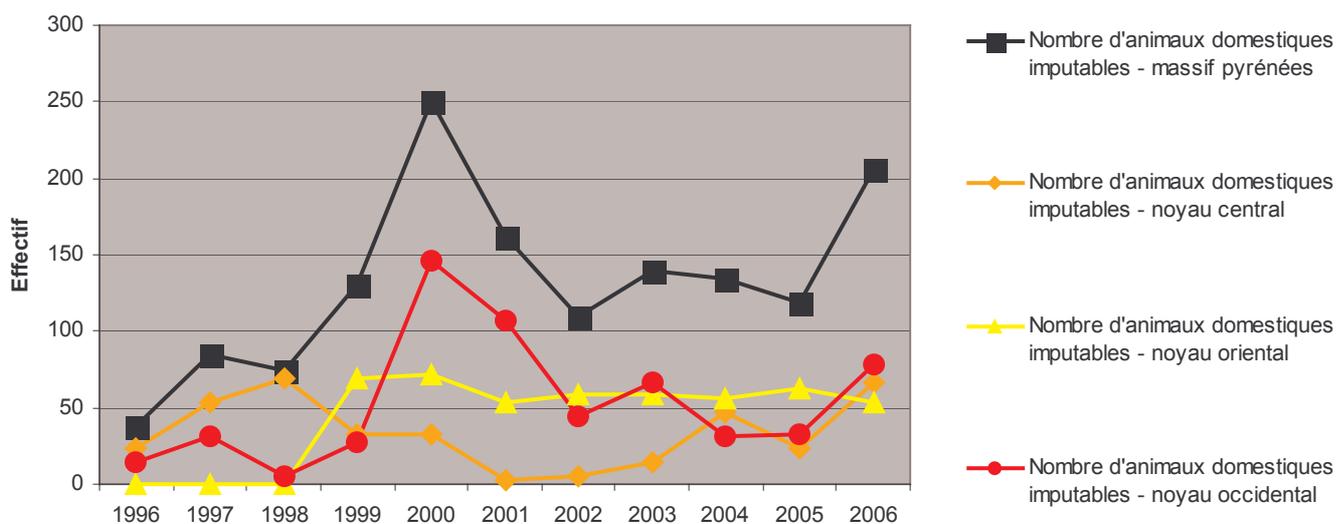


Figure n°11 : Prédations sur troupeaux domestiques depuis 1996

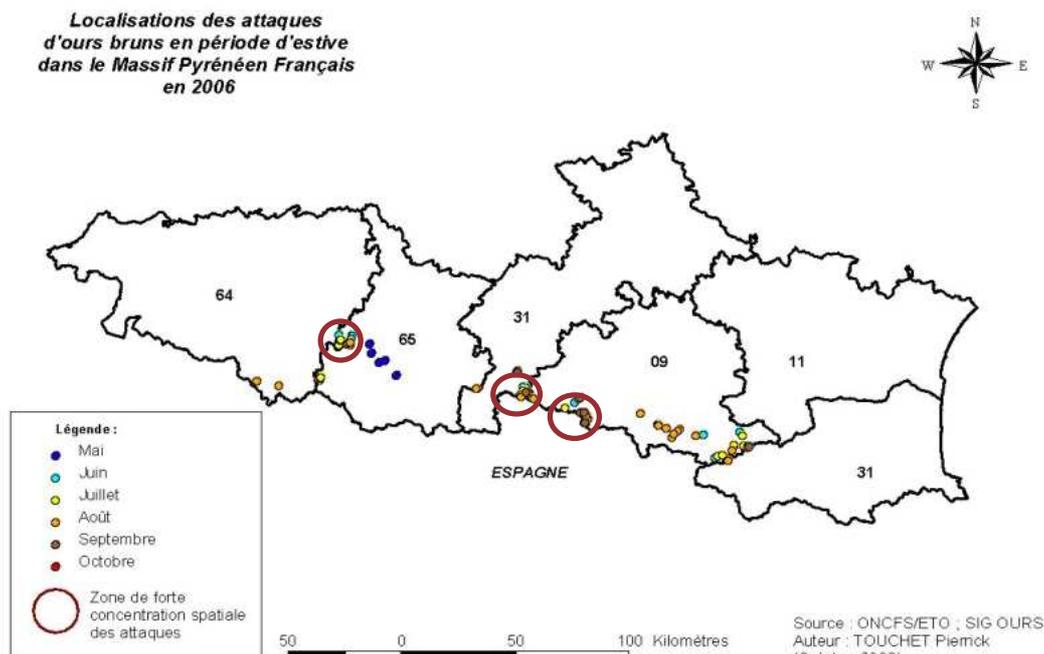
La figure 11, ci-dessus, montre une augmentation des dégâts sur les troupeaux domestiques au cours de l'année 2006, à l'échelle du massif, par rapport à 2005. Mais le niveau de prédation est inférieur à l'année 2000 quand l'ours Néré avait commis des dégâts sur les Hautes-Pyrénées.

**Noyau central** (Haute-Garonne et Ariège Ouest) : Presque 3 fois plus de prédatons qu'en 2005 et tendance à la hausse depuis 2001. Ces variations s'expliquent par les prédatons de l'ourse Hvala sur les communes de Melles et Fos. Côté Couserans, on note une stabilisation du nombre de prédatons même si 2 estives sont toujours particulièrement concernées : Pouilh et Aréou.

**Noyau occidental** (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées Ouest) : Si le nombre d'attaques est plus faible que les autres années dans le Béarn, le secteur de l'Estibète gonfle la statistique pour cette partie du massif comme en 2000 avec l'arrivée de l'ours Néré. 2 estives très touchées en 2006 : Pré du Roy et Extrême Salles situées en plein milieu de la zone fréquentée régulièrement par Franska.

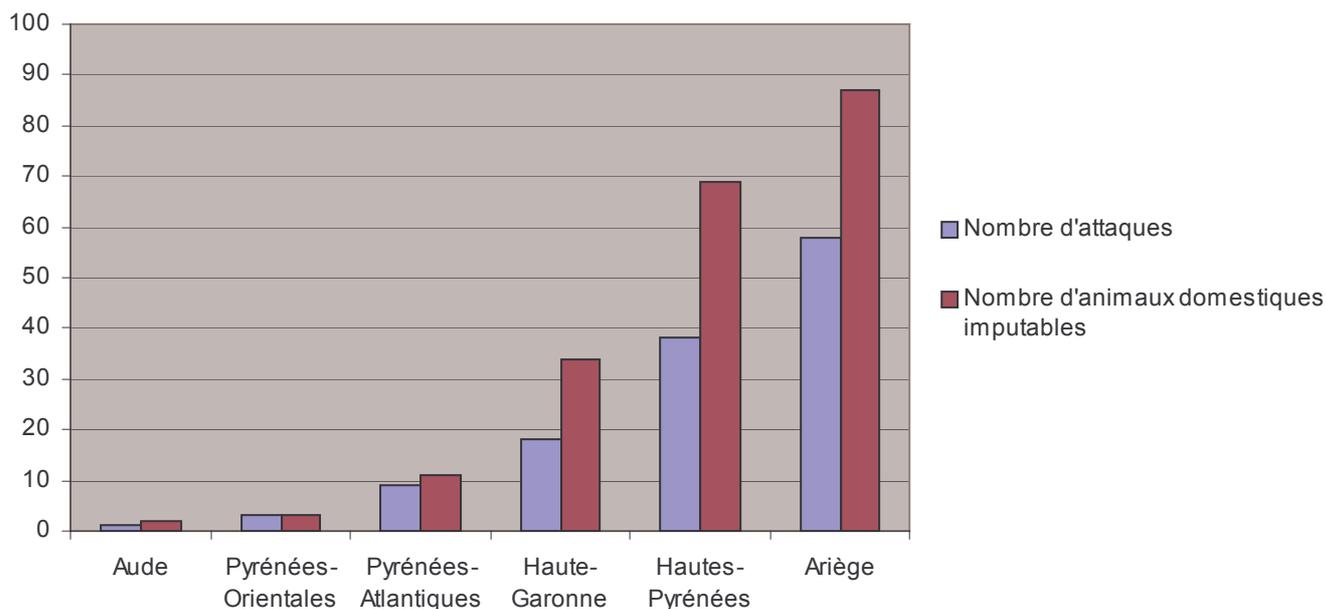
**Noyau Oriental** (Haute Ariège) : Stabilisation du nombre de prédatons depuis 1999 et on a constaté, cette année, de nombreuses attaques au printemps ainsi qu'une extension spatiale des attaques vers l'ouest (rive gauche du Vicdessos).

Localisations des attaques d'ours bruns en période d'estive dans le Massif Pyrénéen Français en 2006



Carte n° 6 : répartition des attaques sur les estives en 2006

Détail des prédateurs en fonction des départements :

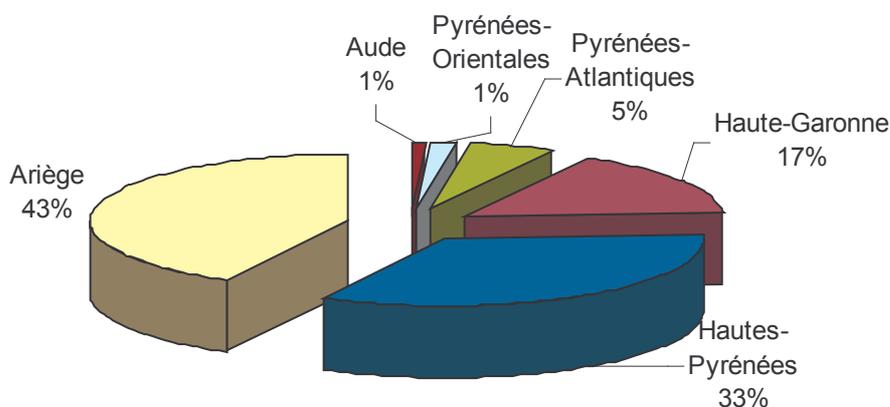


**Figure n° 12 : Répartition des attaques par département en 2006**

A noter que l'on distingue le nombre d'attaques du nombre d'animaux imputables car une attaque peut être à l'origine de plusieurs dommages. Les deux départements les plus touchés sont l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. Ils regroupent à eux seuls les  $\frac{3}{4}$  des dommages sur ovins. Cette constatation souligne bien l'intérêt d'étendre l'activité des TPI au département 65 et à renforcer sa présence en Ariège, notamment sur l'Est du département. Le détail du nombre d'attaques par estive apparaît en annexe V, page 39.

Concernant la Haute-Garonne, il faut rappeler que le département était très peu touché par des attaques d'ours les années précédentes, d'où l'augmentation des dommages dans le noyau central. L'action des TPI y a été très importante sur la commune de Melles et des diagnostics sont en cours pour mieux préparer la saison 2007.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est moins touché que les années précédentes : quelques dégâts sont imputables à l'ourse Franska qui se trouve sur un massif limitrophe à ce département, d'autres le sont à des ours évoluant dans le Béarn.



**Figure n° 13 : Proportion des attaques en fonction des départements**

### 3.4.3 Liste des estives ayant bénéficié d'une intervention au cours de l'été.

- Département des Pyrénées-Orientales :

**Estive de Camporells** (commune de Formiguère). Troupeau d'environ 820 brebis appartenant à au moins 4 éleveurs. Présence de 2 patous sans regroupement nocturne pendant l'été. Le chien semble divaguer sur l'estive ariégeoise du Mortès, limitrophe. Au printemps et à l'automne les brebis sont gardées plus serrées car le troupeau pacage sur la station de ski.

L'aide sur cette estive se résume presque exclusivement à un appui technique et à la recherche de brebis disparues.

- Département de l'Ariège :

**Estive de Mourtès** (Commune d'Orlu) : Troupeau d'environ 800 brebis appartenant à 3 ou 4 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne est irrégulier.



Remplacement à Mourtes. Source : E.THEBAULT

Les TPI y ont effectué quelques remplacements et apporté une aide technique.

**Estive de Pouilh** (commune de Couflens) : Troupeau d'environ 2000 brebis appartenant à une dizaine d'éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne n'est pas systématique pour la totalité des bêtes.

Cette estive a essentiellement bénéficié de protection nocturne et de deux remplacements au cours de la saison.

**Estive de Cazabède** (commune de Sentenac d'Oust) : Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 8 éleveurs. Présence d'un patou. Les brebis sont ramassées à la couchade le soir, sauf en fin de saison.

Plusieurs protections nocturnes y ont été effectuées, ainsi qu'une aide pour descendre les brebis en fin de saison.

**Estive de Calvières** (commune d'Aston) : Troupeau d'environ 180 brebis appartenant à 1 éleveur. Présence d'un patou de 2 ans. Le regroupement nocturne est effectué.

L'activité des TPI s'est résumée à la protection de nuit et à 1 remplacement sur le troupeau bovin.

**Estive de Campalou-Embizon** (commune de Savignac) : Troupeau d'environ 800 brebis appartenant à 3 éleveurs. Présence de 2 patous, le regroupement nocturne n'est pas régulier. Le chien de conduite est descendu plusieurs fois au cours de la saison, ce qui rend la conduite du troupeau très difficile.

L'aide s'est basée sur quelques protections nocturnes du troupeau, un remplacement ainsi qu'un appui pour la descente en fin de saison.

**Estive de Goulier** (commune de Goulier) : C'est une estive de début de saison pour les bêtes qui vont sur le Pic d'Endron avant d'aller sur le Pic de Laspre, en fin de saison. Il n'y a pas de gardiennage permanent, pas de patou et l'éleveur monte quotidiennement au troupeau.

Les TPI s'y sont rendus pour de la protection de nuit.

**Estive du plateau de Beille** (commune de Vebre) : Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 2 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive et le regroupement nocturne n'est pas effectué.

Plusieurs visites ont eu lieu sur cette estive, ainsi qu'un remplacement.

**Estive de Siguer** (Commune de Siguer) : Troupeau d'environ 900 brebis appartenant à 5 éleveurs. Présence de 3 patous et de 2 grands parcs pour effectuer le regroupement nocturne.

La majeure partie du temps de travail a été consacrée au montage de 2 grands parcs électrifiés et à un appui technique en fin de saison.

**Estives des Besines** (Commune de Merens-les-Vals) : Troupeau d'environ 800 brebis appartenant à 3 éleveurs. Présence d'un berger permanent sans patou, le regroupement nocturne n'est pas effectué.

1 mission de protection par 2 TPI y a été effectuée ainsi qu'une aide pour déplacer le troupeau sur les quartiers d'été.

#### ➤ Département de la Haute-Garonne

En Haute-garonne, les interventions après une attaque avérée ont très souvent permis de regrouper les bêtes et de fortement limiter les dommages. Ainsi, en présence d'un TPI seules 2 attaques ont été relevées en cours de saison, dont une pendant des conditions météorologiques défavorables et l'autre sur un bélier très éloigné du troupeau. L'estive la plus visitée fut celle de Melles où la présence a été quasi-permanente et quelques visites ont eu lieu sur Fos pour limiter les prédations de Hvala. Balou a commis quelques attaques sur l'estive de Cagire où 2 TPI se sont relayés avant le départ de l'animal.

**Estives de Melles** (Commune de Melles) : Troupeau d'environ 1350 brebis appartenant à 4 éleveurs. Aucun chien de protection présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne est effectué.

La quasi-totalité du temps passé sur ces estives a été consacrée à la protection nocturne, avec succès. Quelques réunions en fin de saison permettront peut-être la mise en place de mesures de protection pour l'année 2007.



Couchade à ULS (commune de Melles) Source : G.ROLLAND

A noter deux attaques en présence d'un TPI : l'une lors de conditions météo difficiles, l'autre sur un bélier très éloigné du troupeau.

**Estive du Cagire** (Commune de Sengouagnet) : Troupeau d'environ 1350 brebis appartenant à une quinzaine d'éleveurs. Présence de 2 patous, les brebis montent seules à la couchade le soir.



Protection de nuit à Cagire (commune de Sengouagnet) Source : F.DECALUWE

Les TPI y ont effectué près d'une semaine de protection nocturne, avec succès, lors du passage de l'ours Balou.

**Estive de Fos** (Commune de Fos) : Troupeau d'environ 350 brebis appartenant à 3 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne n'est pas réalisé.

Les TPI y ont effectué quelques protections de nuit avec succès. Cette estive est très proche de celle de Melles, il n'a pas toujours été facile de décider sur quelle estive protéger le troupeau.

**Estive de St Paul** (Commune de St Paul) : Troupeau d'environ 2000 brebis appartenant à 7 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne est réalisé.

Les TPI y ont effectué plusieurs visites et ont apporté une aide pour la recherche des brebis disparues ainsi qu'un appui pour descendre en fin de saison.

**Estive de Juzet-de-Luchon** (Commune de Juzet) : Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 4 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne n'est pas effectué.

Cette estive a bénéficié exclusivement de remplacements tout au long de la saison.

➤ Département des Hautes-Pyrénées

Quelques visites ont eu lieu dans le département des Hautes-Pyrénées, notamment pour participer à un diagnostic sur le massif où se trouve Franska (Pibeste-Estibète). L'initiative n'a pas abouti et les troupeaux dispersés en petits lots n'étant pas gardés, aucune action concrète n'a pu être menée en 2006.

**Estive d'Arrens-Marsous** (Commune d'Arrens-Marsous) : Troupeau d'environ 350 brebis qui n'étaient pas gardées. Suite à des attaques imputables à l'ours le troupeau a été gardé sans patou jusqu'à la fin de la saison.



Couchade à Arrens-Marsous Source : G.ROLLAND

3 TPI se sont rendus sur place : une première fois pour diagnostiquer, puis pour y accompagner un berger et enfin pour aider à la descente du troupeau

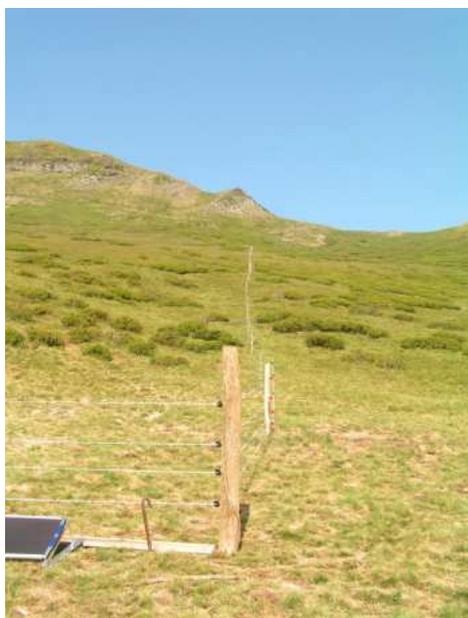
Une tentative d'attaque a été relevée lors du passage de Gérard ROLLAND. Au vu des conditions de travail difficiles sans cabane, le troupeau a finalement été déplacé pour pacager près du refuge de Migouelou.

**Estive du Pin** (Commune de Ferrère) : Troupeau d'environ 1300 brebis appartenant à environ 10 éleveurs. 3 chiens de protection sont présents sur l'estive et le regroupement nocturne est effectué dans un grand parc installé en 2006.



Montée du matériel sur l'estive du Pin. Source : E.THEBAULT

Plusieurs journées ont été nécessaires pour monter 2 grands parcs électrifiés sur l'estive du Pin et l'estive a également bénéficié de 2 remplacements.



Parc sur l'estive du Pin. Source : C.ZAIRE



Regroupement nocturne sur l'estive du Pin. Source : C.ZAIRE

➤ Espagne

**Estive sur la commune de Canejan** : Troupeau d'environ 350 brebis appartenant à 1 éleveur. 2 chiens de protection étaient présents sur l'estive mais il semble qu'il y ait des problèmes de divagation sur les estives françaises de Fos et de Melles.

## 4 Sentiment sur les mesures d'accompagnement et leur application concrète

### 4.1 Etat des lieux du gardiennage

Le gardiennage en Pyrénées Centrales est généralement limité au démarrage des brebis le matin pour les diriger et au soin des bêtes malades ou blessées. Le regroupement nocturne est plutôt irrégulier et les bergers ne restent pas toujours au troupeau pendant la journée.

Cette situation découle en partie de l'historique du gardiennage en l'absence de prédateurs depuis de nombreuses années.

Les parcs de nuit mobiles en filet ne sont pas utilisés mais une expérience a été menée sur l'estive du Pin en Hautes-Pyrénées et sur la commune de Siguer en Ariège où de grands parcs de quelques hectares ont été installés. Le retour d'expérience est assez positif mais soulève toujours le problème du regroupement en cas de météo difficile. De plus, aucune tentative d'attaque concrète n'a pu être identifiée, il est donc difficile de s'avancer sur leur efficacité en cas de prédation.

De très grands parcs, de plusieurs dizaines d'hectares où les brebis s'alimenteraient, pourraient être une solution mais ils seront difficiles à installer.

### 4.2 Propositions d'amélioration pour l'année 2007

Les diagnostics de vulnérabilité devraient être assurés par les cellules d'animations pastorales, mais ce n'est pas le rôle des TPI.

Il est proposé de réunir les mesures « gardiennage » et « regroupement nocturne » en une seule et même aide, qui pourrait être une condition au placement des chiens de protection. Le regroupement nocturne est défini comme étant le regroupement de toutes les bêtes du troupeau à la couche naturelle ou en parc.

Les conventions passées par les éleveurs doivent faire apparaître clairement que le berger doit être informé par les éleveurs des mesures souscrites sur l'estive.

Une participation financière des éleveurs permettrait de sensibiliser l'utilisateur des matériels de protection (parcs). En effet, une aide à hauteur de 100 % ne garantit aucunement l'utilisation effective des clôtures. Une subvention de 90 % semble un premier compromis.

Il semble indispensable d'initier des contrôles sur place, peut-être par le biais des DDAF. Des crédits DIREN pourraient permettre de dégager des périodes de vacances dédiées à ces contrôles. Les contrôles devraient être progressifs avec des visites sur 2 à 3 ans en augmentant progressivement les éventuelles sanctions.

Les TPI peuvent aider au montage d'un grand parc, mais avec une aide des éleveurs obligatoire. Les éleveurs sont responsables du démontage en fin de saison.

De très grands parcs de plusieurs dizaines d'hectares, utilisables lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, pourraient être installés. Ces investissements risquent d'être très onéreux et leur installation relativement compliquée. Il est également possible d'envisager l'installation de clôtures en ligne pour contenir les brebis et les empêcher de passer un crête, sans forcément les parquer. C'est une piste à explorer et à étudier au cas par cas suivant les estives.

Les cabanes, même subventionnées à 80 %, restent onéreuses. Les 20 % restant pourraient être financés par de l'autoconstruction. Ainsi les éleveurs pourraient construire une partie du bâtiment eux-mêmes en y consacrant du temps à hauteur de 20 % du montant total. Cela nécessite de fixer un montant forfaitaire pour une journée travaillée. C'est une question à approfondir.

La prime de dérangement lors d'une expertise est souvent versée au berger. Or, l'éleveur peut être amené à se rendre sur place. Il serait bon de diviser la prime en 2 : 60 euros pour la personne qui découvre la brebis et 60 euros pour la personne qui accompagne l'expert.

Enfin, la mesure « remplacement du berger par l'éleveur pendant son repos hebdomadaire » est partiellement remise en cause car les éleveurs n'effectuent pas tous cette prestation. Mais cela pose le problème d'un vrai service de remplacement, ce qui dépasse très largement le travail de l'ETO. Des remplacements ponctuels au cas par cas ont pu être effectués, mais ce n'est pas dans les objectifs des TPI. Les estives qui mettent en place des moyens de protection seront prioritaires.

## Conclusion

Le bilan de la saison d'estive 2006 de l'équipe TPI est donc positif, et ce, malgré la complexité du dossier ours. Les éleveurs et bergers n'ont globalement pas cédé aux pressions qui visaient à limiter l'intervention des TPI sur les estives. Cela souligne bien l'intérêt porté à l'équipe et de nombreuses personnes se sont félicitées du travail accompli et du professionnalisme de l'ensemble des techniciens.

Les origines variées des membres de l'équipe ont permis de confronter les points de vue sur les méthodes de gardiennage pour alimenter un débat constructif.

A l'échelle du massif pyrénéen, il est encore prématuré de conclure à une augmentation nette des prédatons ces dernières années. Toutefois, certains secteurs connaissent des taux d'attaques importants, tant sur les ruches que sur les troupeaux ovins. Les massifs les plus touchés par rapport à l'année 2005 sont ceux de Melles en Haute-Garonne et du Pibeste-Estibète en Hautes-Pyrénées. Le Couserans, en Ariège, subit des attaques régulières depuis quelques années.

Si les diagnostics de cette fin de saison aboutissent, l'année 2007 sera une année test, notamment sur l'estive de Melles car des mesures de protection pourraient y être mises en place. Cette estive accueille un troupeau gardé en un seul lot et des chiens de protection, ainsi que des parcs électrifiés, seront peut-être présents l'année prochaine.

La participation des TPI à ces diagnostics et à la mise en place des mesures de protection pourrait étendre une partie de leurs missions. Il conviendra alors de discuter avec la profession agricole, ainsi qu'avec les services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie et du Ministère de l'Agriculture pour préciser les rôles de chacun. Cette initiative permettra également de mieux intégrer les TPI à l'ETO en les faisant participer, pourquoi pas, à une étude sur la vulnérabilité des estives ainsi que sur l'efficacité des mesures d'accompagnement.



# ANNEXES



## Annexe 1 :

### AIDES AUX GESTIONNAIRES D'ESTIVES SITUÉS EN ZONE A OURS DANS LES PYRENEES CENTRALES

*Dans le cadre du programme « Ours en Pyrénées centrales », l'Etat finance des aides aux gestionnaires d'estives situés en zone à ours. Ces aides aux hélicoptages et portages par bât font partie des mesures d'accompagnement mises en place depuis 1984 dans le cadre des programmes Ours.*

#### **Ces aides se traduisent par :**

- un système de compensation des dommages éventuels causés par l'ours aux cultures et au cheptel domestique.  
(En cas de dommage, se reporter à la fiche « Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau »).
- des aides à la mise en place de chiens de protection  
(Adresser les demandes à Cyprien ZAÏRE, Equipe Technique Ours - ONCFS, Impasse de la chapelle, 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE – Téléphone : 05 62 00 81 08).
- des aides au gardiennage, à la mise en place de parcs de nuit ou de téléphones sur les estives  
(Renseignements auprès des D.D.A.F. de chaque département).
- des portages de matériel par hélicoptère ou par train de mules, qui apportent un gain de temps et d'efforts très apprécié.

*En 2006, le suivi des portages en zone à ours est assuré en Midi-Pyrénées, par l'équipe des gardiens itinérants qui coordonne les opérations pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement.*

#### **Cadre de l'aide accordée aux gestionnaires d'estives par hélicoptage ou portage par bât :**

- La demande sera faite par les gestionnaires d'estive à l'exclusion de tout autre intermédiaire.
- Le lieu de dépose se situera obligatoirement sur une estive ou partie d'estive, située en zone à ours, dont les limites ont été définies en 1989 dans un document de synthèse de l'Office National de la Chasse, réactualisé par la DIREN, grâce aux données des campagnes de suivi des ours réintroduits en 1996, 1997, 1998 et 1999.

#### **Modalité de l'aide :**

- Préciser impérativement, sur la demande ci-jointe, la **nature** et le **tonnage** du matériel à transporter.
- La DIREN, son équipe technique (gardiens itinérants) et les Services D.D.A.F. valideront le programme établi des demandes.
- Préciser s'il s'agit d'un portage par bât ou par hélicoptère.
- Un membre de l'équipe des gardiens itinérants devra obligatoirement être présent au moment du portage afin de vérifier et valider l'opération. *Tout manquement à cette clause sera sanctionné.*

#### ***Pour le portage par bât :***

- ♦ L'équipe des gardiens itinérants étudie avec le muletier la faisabilité de l'opération.  
*Il est impératif que tout le matériel à transporter soit rassemblé sur le lieu de prise en charge, dès le premier voyage et que le sentier menant à la cabane pastorale soit dégagé.*
- ♦ Le muletier informe l'équipe des gardiens itinérants de la date, de l'heure et du lieu de rendez-vous.

**Pour l'hélicoptage :**

- ♦ l'équipe des gardiens itinérants prend contact avec la société d'hélicoptage.
- ♦ l'équipe des gardiens itinérants informe le gestionnaire d'estive de la date, de l'heure et lieu de rendez-vous, ainsi que de toutes les modifications dues aux conditions météorologiques ou autres.

**Aspects financiers :**

① Portage par bât en priorité et si le site s'y prête (accès...) :

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité.

② Hélicoptage dans les autres cas:

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité, à concurrence de 700 kg maximum par estive ou par berger permanent.

Les dépassements supérieurs à 700 kg occasionneront une participation du demandeur. Seuls l'équipe des gardiens itinérants, la DIREN et les Services D.D.A.F. seront habilités à autoriser de tels dépassements.

*N.B. : Ces frais pourront être pris en charge en fonction des crédits restant disponibles. Chacune des demandes sera alors évaluée par rapport à l'importance du cheptel sur l'estive, au nombre de bergers, au nombre d'éleveurs concernés et à l'éloignement de l'estive.*

Règlement :

Le règlement, au muletier et à la société d'hélicoptage, est effectué directement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour le compte de la DIREN Midi-Pyrénées.

Rappel de la nature des charges de première nécessité :

- |                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Nourriture pour le ou les bergers | - Aliment pour les chiens |
| - Sel                               | - Produits vétérinaires   |
| - Bois de chauffage                 | - Parcs mobiles de nuit   |

**Les demandes sont à retourner avant le 31 mai 2006 :**

***Toutes les demandes envoyées au delà de ces dates ne pourront être prises en compte.***

**Pour tout renseignement :**

**Equipe des Gardiens Itinérants  
ONCFS – Equipe Technique Ours**  
Impasse de la chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE -  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09

## Annexe 2 :

Aides aux gestionnaires d'estives situées en zones à ours

### Héliportages ou portages par bât

**Bénéficiaire :**

Nom du gestionnaire d'estive : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

**Nature et localisation de l'opération :**

- Héliportage

- Portage par bât

- Lieu de prise en charge du matériel : .....

- Lieu de dépose du matériel (localisation exacte de la cabane) : .....

**Renseignements complémentaires sur l'estive :**

- Surface de l'estive : .....

- Nombre de bergers : .....

- Nombres d'éleveurs concernés : .....

- Nombre de bêtes concernées : .....

- Nombre de cabanes pastorales utilisées : .....

**Matériel à transporter :** (Préciser impérativement la nature et le poids du matériel)

Nature du matériel	Poids
- Aliments pour le berger : .....	.....
- Aliments pour les chiens : .....	.....
- Sel : .....	.....
- Matériel vétérinaire : .....	.....
- Matériel pour les parcs mobiles : .....	.....
- Autre (préciser) : .....	.....

**TOTAL :** .....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature :

**Dossier à retourner au plus tard le 31 mai 2006 à :**

**Equipe des Gardiens Itinérants**  
**ONCFS – Equipe Technique Ours**  
Impasse de la chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE –  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09



## Annexe 3 : Liste des Hélicoptages

	<b>Gestionnaire</b>	<b>Date Lieu Heure</b>	<b>Départ</b>	<b>Nombre de charges</b>	<b>Temps de vol et mise en place</b>	<b>Point de dépose</b>	
<b>HAUTE-GARONNE</b>	<b>GP D'ESPIAU</b> Mr POUY Sylvain Tél 05 61 79 30 47	23/06/2006	GARIN	3 charges	0,40	Cabane de Herrère	
	<b>GP BOVIN DE OÔ</b> Mr OUSTALET Jean-Pierre Tél 05 61 79 06 05	23/06/2006	GRANGES D'ASTAU	2 charges	0,30	Val d'Esquierry Cabane d' Espingo	
	<b>GP OVIN DE OÔ</b> Mr SANS Didier Tél 05 61 79 14 92	23/06/2006	GRANGES D'ASTAU	3 charges		Cabane d'en Haut de Médassole Cabane d'Espingo	
	<b>GP DE CRABIOULES</b> Castillon de Larboust Mr ADER Francis Tél 05 61 79 22 26	23/06/2006	VALLÉE DU LYS Usine EDF	2 charges	0,35	Cabane de la Coume Cabane de Crabioules	
	<b>GP DE HOUNT EYREDE</b> 31110 SODE Tél 05 61 79 21 56	23/06/2006	AERODROME LUCHON	1 charge	0,20	Cabane de Layrou	
	<b>GP DU CRABERES</b> 31440 MELLES Mme FOURQUET Pascale Tél 05 61 79 76 33	23/06/2006	LABACH DE MELLES	4 charges	0,45	Plan de Sédère Plateau d'Uls - Aouéran	
	<b>GP DE SALOINTERE</b> Mr PARDE Jean Michel Tél 05 61 79 45 57	23/06/2006	TERRAIN DE SPORT DE FOS	1 charges	0,25	Cabane de Courau	

Gestionnaire	Date Lieu Heure	Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose
<b>PYRENEES ORIENTALES</b>	<b>GP DE LA CASANETTE</b> Mr CASSIGNOL Tél 05 61 68 24 48 06 73 66 32 41	26/06/2006 COL DU PUYMORENS	1 charge	0,40	Haut de la Picadoure

Gestionnaire	Date Heure	Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose
<b>ARIEGE</b>	<b>GP D'URETS-BENTAILLOU</b> Côte Rouge 82120 LAVIT Mr CHERTIER Tél 05 63 94 05 94	23/06/2006 BASE D'EYLIE	2 charges	0,45	Cabane d'Urets
	<b>ESTIVE DE BENTAILLOU</b> Mr CHERTIER	23/06/2006 BASE D'EYLIE	2 charges	0,45	Cabane pastorale de Bentaillou
	<b>GP DE SIGUER NEYCH</b> Mr BARBOSA Arsène Tél 05 61 05 83 73	14/06/2006 BOUYCHET	4 charges	1,15	Cabane de Lassies Cabane de Neych Pé Pelat Cabane du Rouch
	<b>GP DE EMBIZON</b> Mr GALES Tél 06 07 14 48 15	26/06/2006 PLATEAU DE BEILLE	1 charge	0,45	Cabane du Roc de Sorgeat Cabane d' Embizon
	<b>Melle MEGE Joanna</b> "L'Angla" 11140 BESSEDE DE SAULT Tél 04 68 20 79 80	26/06/2006 STATION DE SKI Mijanès	2 charges	0,50	Vallée de Barbouillère Vallée du Laurenti

	Gestionnaire	Date Lieu Heure	Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose
<b>HAUTES -PYRENEES</b>	<b>GP d'ARDENGOST</b> DYMARSKY Antoine Tél 05 61 82 80 03	fait le 30/06/2006 à 14h	PRAT DE DELA	1 charge		St Jean Mourède
	<b>GP DU PIN</b> mairie de Ferrere Tél 05 62 39 27 43	fait le 30/06/2006 14h30	CARDOUET	2 charges		Cabane du Pin
	<b>MONTAGNE D'ARENG</b> SOST Denis Tél 05 62 39 39 53	fait le 30/06/2006 15h	piste du Mont Sec DZ N 42°56'082 E00°29'847	1 charge		Cabane d'Areng
	<b>ESTIVE DU COL DE L'AOUET</b> MR MANSAS Pierre Tél 05 62 39 22 26	fait le 30/06/2006 15h	ARTIGUE DE SALLABE	1 charge		Cabane du Col de l' Aouet
	<b>GP d'AULON</b> Mairie : M. Dubarry Tél 05 62 39 96 33	fait le 16/06/2006	BARRAGE LURGUES	4 charges	0,40	Cabane des Spigous
	<b>G P D'AZET</b> Mairie Tél 05 62 39 47 74	fait le 16/06/2006 25/09/2006	AZET	2 charges	0,25	Cabane de Lustou
	<b>ESTIVE DU RIOUMAJOU</b> MR CAZCARRA François Tel 06 88 08 08 93 - 05 62 39 46 15	fait le 16/06/2006 14h	Cabane de Lustou BARRAGE DE RIOUMAJOU	1 charge	0,25	Col d'Azet
	<b>ESTIVE DU MOUDANG</b> MR SALLE-CANNIE Didier Tél 05 62 98 68 26	fait le 16/06/2006 14h30	PONT DU MOUDANG	1 charge	0,30	Sarouest Port du Moudang Port d'Echampy

Gestionnaire	Date Lieu Heure	Départ	Nombre De Charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose
<b>AFP IV VEZIAUX DU LOURON</b> Mairie 65350 LOUDENVIELLE Mr COMPAGNET Louis Tél 05 62 99 66 93 port:06 70 68 77 32	fait le 16/06/2006 15h	<b>POUEY PELAT</b>	3 charges	1,10	Cabane de la Pez Cabane d'Aygues Tortes Refuge de la Soula
<b>LES BERGERS DU LAC BLEU</b> Mr VERGES Pierre Tél 05 62 94 72 43	fait le 19/06/2006 18/07/2006	<b>HAUTACAM</b>	3 charges 1 charge	0,35 0,30	Cabane du lac Vert
<b>ESTAING</b> Mr MEYRAT Tél 06 81 65 64 02 06 74 45 36 95	fait le 13/06/2006 18/07/2006	<b>GITE DE LA VIELLETTE</b>  <b>ESTIVE DE LAÏSE</b>	2 charges 2 charges	0,25 0,30	Cabane de la Bassa
<b>ADEM</b> Mr JEANDEAU Patrice 06 10 26 26 28 -05 62 42 99 73	fait le 13/06/2006 11H	<b>PARC DU BAZUS</b>	3 charges	0,40	Lacs de Montaigu N 42° 59' 267" E 00° 04' 049"
<b>GP DU SERPOLET</b> Mr DARRE Michel 65200 CIEUTAT Tél 05 62 9124 17	fait le 26/06/2006 9h	<b>PLA DE CASTILLON</b>	1 charge	0,25	Cabane de barassé
<b>ASSOCIATION ASPIC</b> Mr KIRCHNER Tél 05 61 91 47 06	25/07/2006	<b>COL DE PORTET</b>	1 charge	0,40	Cabane de Port Bielh
<b>GP ARRENS MARSOU</b>	28/07/2006 01/08/2006	<b>TECH</b> <b>POUEY LANN</b>	1 charge 1 charge	0,35 0,30	Pouey Lann Mirouelou

## Annexe 4 : Liste des portages par bâts

<b>HAUTE-GARONNE</b>		<b>Gestionnaire</b>	<b>Date</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Lieu de prise en charge</b>	<b>Point de dépose</b>
		<b>GP DU CRABERE</b> Mme FOURQUET Pascale Tél 05 61 79 76 33		Mr GRAND Daniel	PARKING DE LABACH	Cabane des Sédères Cabane de Uls Cabane d'Aouéran

<b>HAUTES PYRENEES</b>		<b>Gestionnaire</b>	<b>Date</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Lieu de prise en charge</b>	<b>Point de dépose</b>
		<b>ARRENS MARSOUS</b>		LE LAY	Parking du Tech	Refuge Migouelou

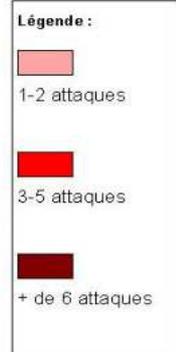
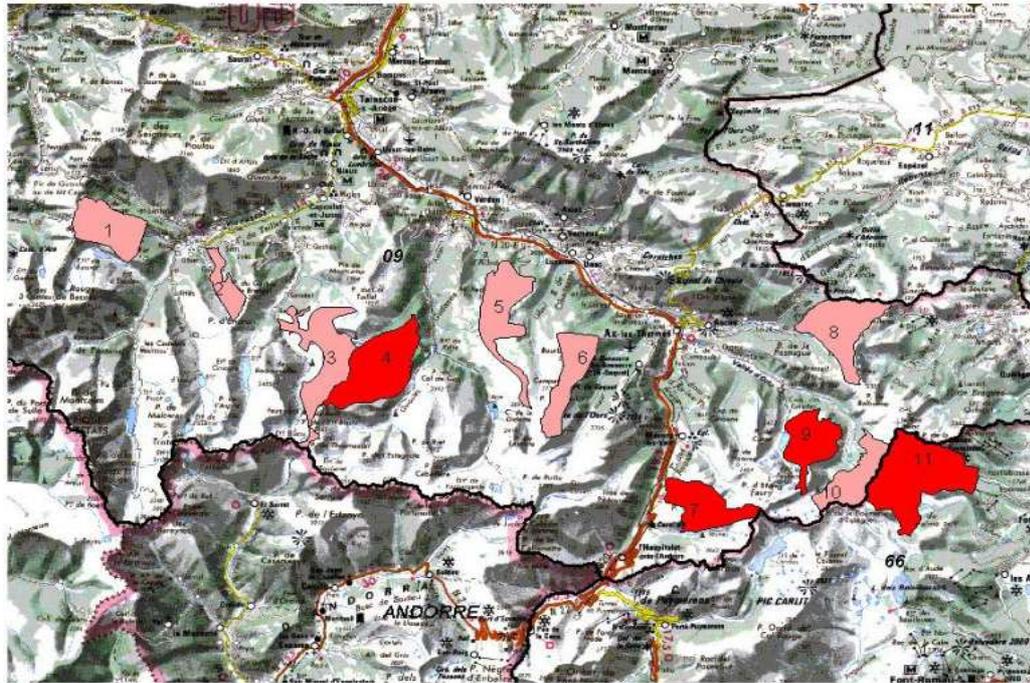
<b>ARIEGE</b>		<b>Gestionnaire</b>	<b>Date</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Lieu de prise en charge</b>	<b>Point de dépose</b>
		<b>GP DE SOULAS</b> Mr CHEVILLON Francis Tél 05 61 66 86 83	19/06/2006	Mr LECOUTOUR Daniel	BOUTAS	Cabane de Soulas
		<b>GP DE SENTENAC D' OUST</b> Mr COUMES Urbain Tél 05 61 66 90 92 06 87 97 88 13	17/06/2006	Mr LECOUTOUR Daniel	PISTE DE L'AUBE	Cabane de Cazabède

<b>PYRENEES-ORIENTALES</b>					
<b>Gestionnaire</b>	<b>Date</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Lieu de prise en charge</b>	<b>Point de dépose</b>	
<b>GP DE DORRES</b> M <sup>me</sup> BONAFOS Antoinette Tél 05 68 04 65 75	4 et 5 /07/06  Fin Septembre	Mr SALLANTIN Jacques	TRES FONTS	Cabane du Col Rouge	
<b>GP DE FORMIGUERES</b> BARTHELEMY RIVEIL	10/07/2006	Mr MAGDINIER Bruno	REFUGE DE LA SERRE DE MAURY	La Montagnette	
<b>M<sup>lle</sup> MEGE Joanna</b> 11140 BESSEDE DE SAULT Tél 04 68 20 79 80	12/09/2006	Mr MAGDINIER Bruno	VALLEE DE BARBOULLIERE	Route Forestière Laurenti	

# Annexe 5 : Nombre d'attaques pas estive

**Estives attaquées par l'ours brun dans le noyau oriental en 2006**

10 0 10 Kilomètres



Source : ONCFS/ETO ;  
SIG OURS  
Auteur : TOUCHET Pierrick  
(Octobre 2006)

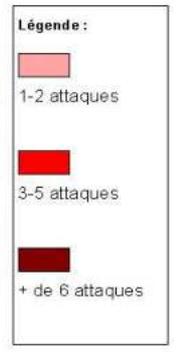
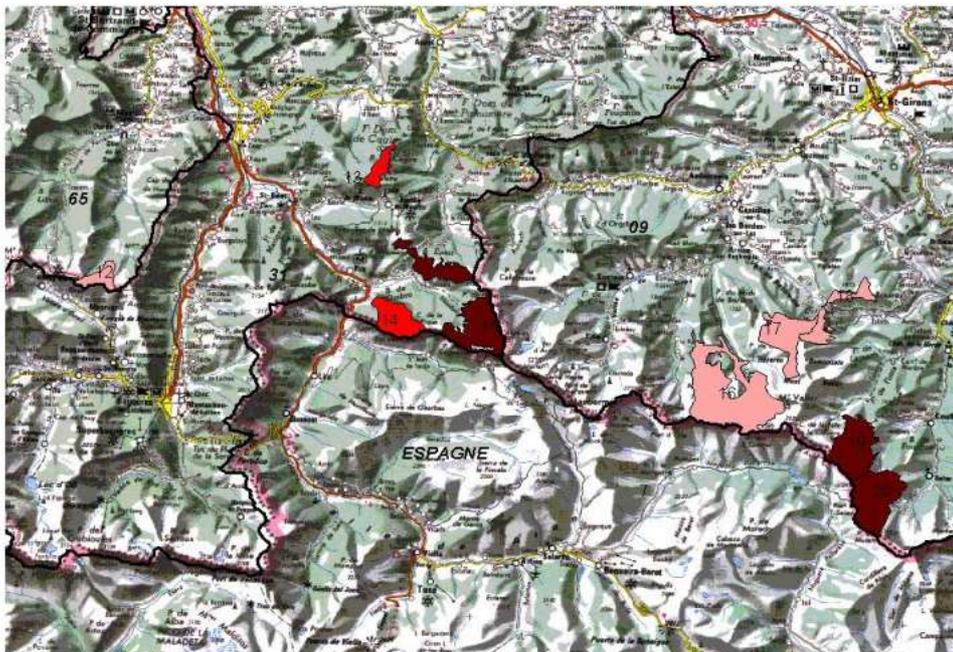
**Nombre d'attaques imputables par estive dans le noyau oriental**

**Légende des estives :**

- |                         |                       |                 |
|-------------------------|-----------------------|-----------------|
| 1 - Port de Saleix      | 5 - Plateau de Beille | 9 - Paraou      |
| 2 - Goulier             | 6 - Campalou-Embizon  | 10 - Mourtès    |
| 3 - La Unarde           | 7 - Bésines           | 11 - Camporells |
| 4 - Vallon de Calvières | 8 - Coumegrande       |                 |

**Estives attaquées par l'ours brun dans le noyau central en 2006**

10 0 10 Kilomètres



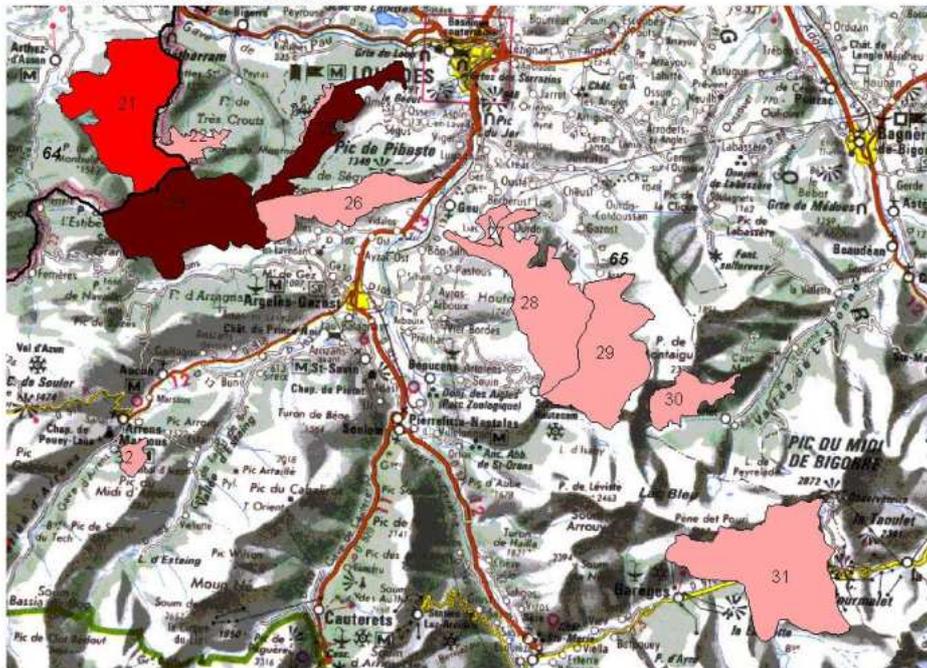
Source : ONCFS/ETO ;  
SIG OURS  
Auteur : TOUCHET Pierrick  
(Octobre 2006)

**Nombre d'attaques imputables par estive dans le noyau central**

- |                    |                                 |               |
|--------------------|---------------------------------|---------------|
| 12 - Sarat-Bielh   | 15 - Estive du Crabère (Melles) | 18 - Cazabède |
| 13 - Cagire        | 16 - Trapech-Barlonguère        | 19 - Aréou    |
| 14 - Vallon de Fos | 17 - Bethmale                   | 20 - Pouilh   |

**Estives attaquées par l'ours brun en 2006 dans le secteur Estibète-Pibeste-Tourmalet**

6 0 6 Kilomètres



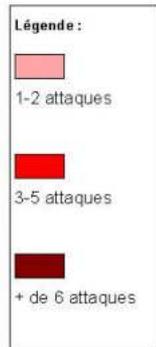
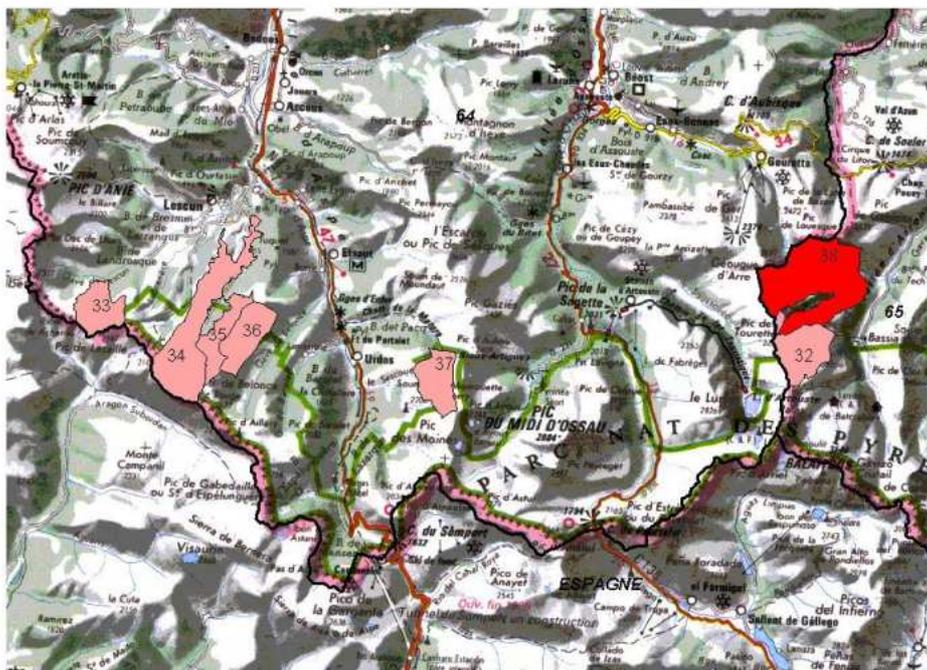
Source : ONCFS/ETO ;  
SIG OURS  
Auteur : TOUCHET Pierrick  
(Octobre 2006)

**Nombre d'attaques imputables par estive sur le secteur du Pibeste-Estibète**

- |                         |                                     |                              |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| 21 – Martipeyras        | 25 - Pré du Roy                     | 29 - Domaine Beaumartin      |
| 22 - Auillet            | 26 - Cauci Pibeste                  | 30 - Benaques                |
| 23 - Extrêmes de Salles | 27 - Les Planes                     | 31 - Col de Bonida Tourmalet |
| 24 - Pernes Estrêmes    | 28 - Vallée de Castelloubon Bigalom |                              |

**Estives attaquées par l'ours brun dans le noyau occidental en 2006**

7 0 7 Kilomètres



Source : ONCFS/ETO ;  
SIG OURS  
Auteur : TOUCHET Pierrick  
(Octobre 2006)

**Nombre d'attaques imputables par estive dans le noyau occidental**

- |                      |                         |                          |
|----------------------|-------------------------|--------------------------|
| 32 - Migouélou       | 35 – Souperet           | 38 - Artigues Pouey Laun |
| 33 – Azerque         | 36 - Belonce            |                          |
| 34 - Lhers La Cuarde | 37 - Baigts de St Cours |                          |